



PLAN STRATÉGIQUE

2022-2027

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	3
Mot du directeur général	4
Portrait de la municipalité	5
Démarche consultative	8
• Les forces et les faiblesses soulevées	
• Ce qu'ont priorisé les parties prenantes consultées	
Mission	13
Vision	14
Nos principes directeurs	15
Enjeux stratégiques	16
Plan d'action	17
• Objectif n° 1:	18
Développer et harmoniser le territoire de façon durable	
• Objectif n° 2:	20
Mettre en place les conditions nécessaires	
afin de favoriser la mobilité active et durable	
• Objectif n° 3:	21
Assurer une expérience citoyenne distinctive	
et bonifier l'offre de services de loisirs, de culture et de sports	
• Objectif n° 4:	23
Valoriser la rivière Richelieu et les espaces verts et publics	
• Objectif n° 5:	24
Se positionner comme ville apprenante	
• Objectif n° 6:	26
Créer une ville intelligente et durable sur tous les plans!	

MOT DU MAIRE



Se doter d'une boussole qui guidera les actions de l'administration municipale au cours des prochaines années et mobiliser le personnel vers l'atteinte d'une vision commune, voilà l'intérêt d'élaborer une planification stratégique. En déterminant les objectifs que l'on souhaite atteindre et en imaginant l'avenir de McMasterville, on peut s'outiller adéquatement et mettre l'accent sur ce qui a le plus de retombées pour la qualité de vie de l'ensemble de nos citoyen·ne·s. En somme, c'est se donner les moyens de nos ambitions!

Face aux défis auxquels nous sommes confrontés en tant que gouvernement de proximité, je pense entre autres à la fiscalité, aux responsabilités accrues et à l'adaptation aux changements climatiques, il est important de faire le point sur notre situation, de dresser un portrait précis de nos enjeux et de déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre. À la lecture de ce plan, vous constaterez que des initiatives stratégiques ont été établies et font déjà l'objet de projets qui sont en voie de se concrétiser.

C'est donc avec beaucoup de fierté que je vous présente la première planification stratégique de l'histoire de la Municipalité. Elle se compose de 6 orientations et 36 actions à réaliser au cours de la période 2022-2027. Je souhaite remercier vivement toutes les parties prenantes, citoyen·ne·s, organismes communautaires, commerces et entreprises, institutions scolaires et les membres du conseil municipal qui ont participé aux ateliers et aux entrevues ayant mené à l'élaboration de ce document. Un mot tout spécial pour le personnel de la Municipalité. Vous êtes notre ressource la plus précieuse pour l'accomplissement de notre mission. Nous comptons sur vous pour offrir les meilleurs services à notre population et faire de McMasterville une Municipalité moderne, innovante, axée sur le développement durable et un milieu de vie convivial pour toutes les générations.

Martin Dulac
Maire

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Monsieur le maire,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Si monsieur Dulac utilise la boussole pour illustrer l'importance d'orienter les actions de l'administration publique, visiblement à McMasterville, nous aimons les analogies de voyage, puisque j'y vois un vent qui souffle les voiles d'un voilier, l'orientant dans la direction des priorités du Conseil.

Sans cette direction, une administration publique ne peut pas vraiment prioriser les dossiers et en assurer la réussite. Les membres élus du conseil sont justement là pour initier cette direction au nom de la communauté citoyenne qu'ils et elles ont le plaisir de représenter. Ainsi, nos orientations générales sont claires, nous espérons une ville dynamique, intelligente, verte, tout en assurant une saine gestion des deniers publics.

Le plan stratégique que nous déposons aujourd'hui témoignera de la vision espérée du conseil municipal et nous permettra de répondre aux volontés des citoyen·ne·s. C'est notre réponse à ces priorités et nous sommes convaincus qu'elle mènera McMasterville au prochain niveau.

En espérant que cette vision répondra à vos attentes et tracera la voie vers notre réussite collective, je vous prie de recevoir mes distinguées salutations,

Sébastien Gagnon
Directeur général

PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

McMasterville est une municipalité de 5 950 habitant•e•s située sur la Rive-Sud de Montréal.

Localisée entre Belœil, Saint-Mathias, Saint-Basile-le-Grand et la rivière Richelieu, la municipalité a un territoire de seulement 3,4 km², ce qui en fait la plus petite municipalité de la région en termes de superficie.

La municipalité se divise en 6 districts électoraux :

- de la Rive;
- du Village;
- du Parc;
- des Vétérans;
- des Érables;
- des Chênes.

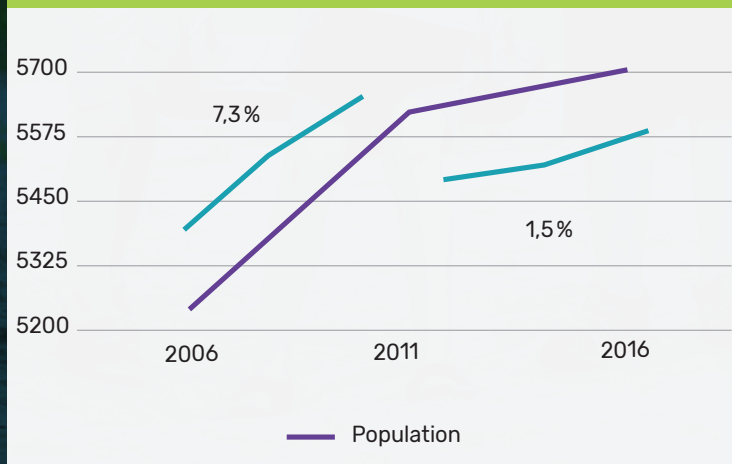


PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

SUITE

LA CROISSANCE DE LA POPULATION A RALENTI MALGRÉ UNE AUGMENTATION DE LA PROPORTION DES 65 ANS ET PLUS

ÉVOLUTION DE LA POPULATION



Source : Statistique Canada

- La population de la municipalité s'élève à 5 698 habitant·e·s selon le recensement de 2016.
- En 10 ans, de 2006 à 2016, sa population a augmenté de 8,8 %.
- De 2011 à 2016, sa croissance a ralenti, atteignant seulement 1,5 %.
- De 2011 à 2016, la croissance de la population a été inégale parmi les différents groupes d'âge :
 - Très faible augmentation pour les 0 à 24 ans (+ 1,30 %) ;
 - Très faible diminution pour les 25 à 64 ans (- 2,5 %) ;
 - Forte augmentation pour les 65 ans et plus (+ 28,6 %).

Source : Statistique Canada (basé sur un échantillon de 25 %)

PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

SUITE

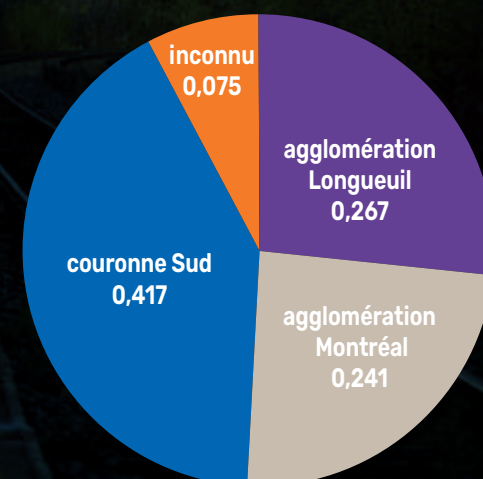
LA VOITURE EST LE MODE DE TRANSPORT LE PLUS UTILISÉ POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

PRINCIPAL MODE DE TRANSPORT POUR LA NAVETTE AU TRAVAIL	MCMASERVILLE	QUÉBEC	MRC LA VALLÉE- DU-RICHELIEU	CMM	ÉCART QUÉBEC- MCMASERVILLE
AUTOMOBILE, CAMION OU FOURGONNETTE - CONDUCTEUR	83,0 %	83,2 %	82,6 %	65,6 %	-0,2 %
TRANSPORT EN COMMUN	10,5 %	2,9 %	9,9 %	23,6 %	+7,6 %
AUTOMOBILE, CAMION OU FOURGONNETTE - PASSAGER	2,0 %	5,8 %	3,2 %	3,3 %	-3,8 %
À PIED	2,8 %	5,6 %	2,8 %	5,3 %	-2,8 %
BICYCLETTE	0,5 %	1,1 %	0,7 %	2,1 %	-0,6 %
AUTRE MOYEN	1,2 %	1,5 %	0,8 %	-	-0,2 %

Source : Statistique Canada 2016 (basé sur un échantillon de 25 %)

- **L'automobile**, en tant que conducteur·trice, est le **principal mode de transport** pour se rendre au travail ;
- Le transport en commun est tout de même utilisé par **10,5 %** de la population de la municipalité : **soit plus que la moyenne québécoise (+ 7,6 %)** ;
- Très peu de citoyen·ne·s **travaillent sur le territoire de la municipalité (6,8 %)**, une proportion importante **se déplace à l'extérieur de la MRC pour travailler (65,1 %)** ;
- Le lieu de destination du travail de la communauté citoyenne de McMasterville est **principalement la couronne Sud (41,7 %)** ;
- La moitié des citoyen·ne·s de McMasterville travaillent dans l'agglomération de **Longueuil et de Montréal**.

DESTINATION DU TRAJET DOMICILE-TRAVAIL

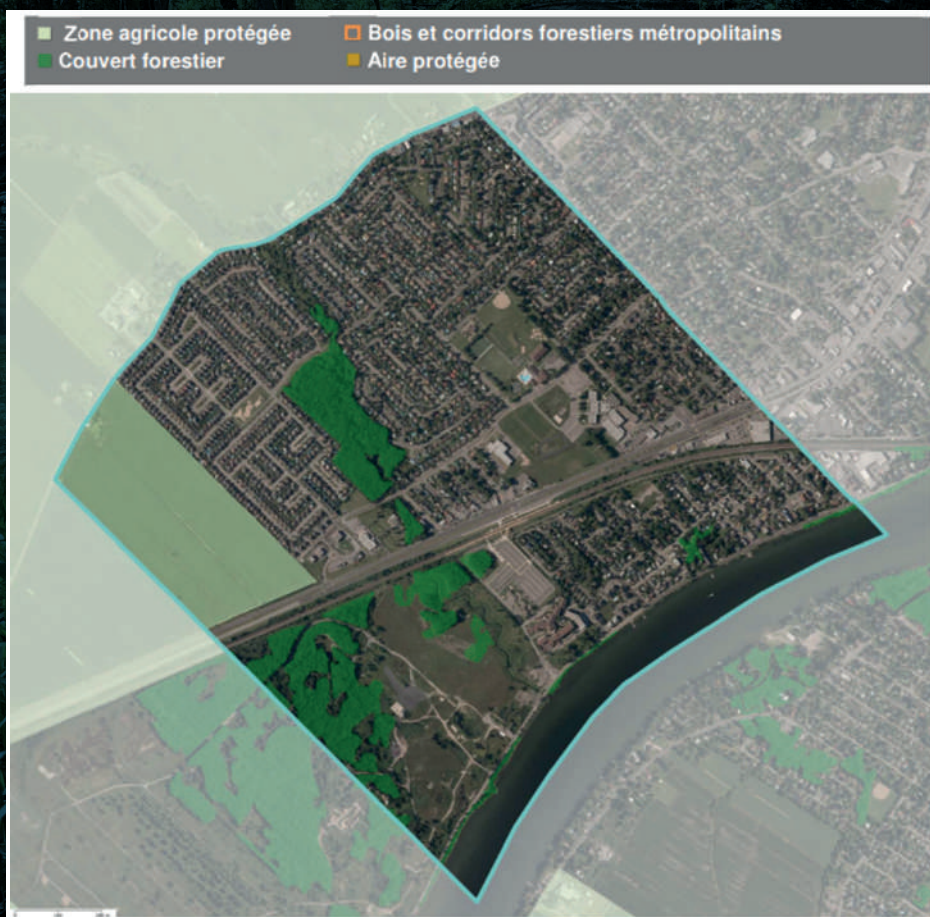


Source : CMM, Grand Montréal en statistiques

PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

SUITE

LA CANOPÉE DE LA MUNICIPALITÉ EST EN DEÇÀ DES SECTEURS DE SA RÉGION



INDICE CANOPÉE¹

SECTEUR	2011	2015	2017
COURONNE SUD	22,2 %	23,0 %	23,5 %
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	21,7 %	22,4 %	23,1 %
MCMASTERVILLE	16,8 %	15,8 %	18,1 %

1. Cet outil permet d'évaluer l'ampleur de la couverture par les arbres et la mesurer dans le temps, de cerner les sites où il faut planter en priorité des arbres pour éviter les îlots de chaleur et de constater si la situation s'améliore.

TERRITOIRE

- Zone agricole protégée de 7,6 %
- Canopée de 18,1 %
- Couvert forestier de 8,5 %
- Aucun milieu humide ni corridor forestier
- Aucune zone forestière protégée

DÉMARCHE CONSULTATIVE

La démarche de planification stratégique a été menée en collaboration avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton. À travers celle-ci, des consultations ont été réalisées et ont permis de déterminer les enjeux liés à la Municipalité et à son environnement. Tant des forces et des faiblesses ainsi que des pistes de solutions ont été relevées par les différentes parties prenantes rencontrées. Celles-ci ont nourri le plan d'action qui a été élaboré par l'équipe de direction. La démarche de consultation s'est effectuée en 2020 et 2021. La pandémie a interrompu toutes les activités pendant un certain moment, mais les consultations ont pu reprendre en mode virtuel afin de s'adapter aux nouvelles réalités.

Les parties prenantes rencontrées dans le cadre du projet :

PARTIES PRENANTES AUX CONSULTATIONS

DES CITOYEN·NE·S DE MCMASTERVILLE	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU (CCIVR)
NATURE-ACTION QUÉBEC	MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
EXO	CLUB DE SOCCER DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
FADOQ MCMASTERVILLE, RÉGION RICHELIEU-YAMASKA	LE CONSEIL MUNICIPAL DE MCMASTERVILLE
CCORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)	DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
CLUB OPTIMISTE DE MCMASTERVILLE	LA DIRECTION DE LA MUNICIPALITÉ
ÉCOLE LA FARANDOLE	LE PERSONNEL ET L'ÉQUIPE DE GESTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ
ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE	

LES FORCES ET

LES FAIBLESSES SOULEVÉES



- L'offre variée en activités et en événements
- Des infrastructures récréatives et des espaces verts de qualité
- Les taxes municipales sont abordables en comparaison avec les municipalités comparables
- La qualité de vie
- La proximité des grands axes routiers
- La présence du train de banlieue
- L'accessibilité des membres élus et du personnel de l'administration municipale
- La présence de l'École d'éducation internationale apporte une notoriété à la Municipalité
- La proximité de la rivière Richelieu
- Grand potentiel de reclassification sur le territoire
- Projet d'envergure du développement d'une portion du territoire (MC2)



- La canopée est peu développée
- Les commerces de proximité sont peu nombreux et peu variés
- La participation citoyenne, notamment au conseil municipal, est faible
- Le transport actif est parfois peu sécuritaire et est peu utilisé pour se déplacer dans la municipalité
- L'offre d'activités dédiées à la population adolescente est peu développée
- L'accès à des logements abordables est à améliorer
- L'utilisation des infrastructures de l'École d'éducation internationale est saturée
- Le territoire est divisé par le boulevard Laurier et la voie ferrée
- Les infrastructures sont vieillissantes
- Peu ou pas d'accès à la rivière Richelieu

CE QU'ONT PRIORISÉ

LES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES

ENVIRONNEMENT

FAVORISER LE TRANSPORT ACTIF

1. Adopter des stratégies structurantes et ambitieuses
2. Améliorer les infrastructures
3. Prioriser et promouvoir le transport collectif et actif

SE DISTINGUER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Mettre en place des initiatives porteuses
2. Privilégier l'aspect « durable » du développement communautaire et du développement économique
3. Intégrer davantage le développement durable dans l'organisation et la gestion municipale

LES PRIORITÉS D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA VILLE

1. Protéger les espaces verts et accélérer la plantation d'arbres
2. Favoriser la mobilité durable

MODE DE VIE

ADAPTER L'OFFRE DE SPORTS ET LOISIRS

1. Cibler la population adolescente et aînée
2. Bonifier l'offre de sports et loisirs pour l'attraction des familles

METTRE EN VALEUR LES ESPACES VERTS

1. Rehausser les installations récréatives des parcs et l'aménagement des espaces verts actuels
2. Transformer les espaces verts en destinations privilégiées
3. Exploiter la rive de la rivière Richelieu

FAIRE DE L'ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE UN LEVIER DE RAYONNEMENT

1. Devenir une ville amie de l'éducation

CE QU'ONT PRIORISÉ

LES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES

SUITE

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Repenser le boulevard Laurier en ce qui a trait à :

SON AMÉNAGEMENT PHYSIQUE

1. Rendre le tronçon plus sécuritaire
2. Rehausser la convivialité du tronçon

SA VOCATION COMMERCIALE

1. Redynamiser les commerces
2. Réaménager le secteur

VISION 2035*

MCMASTERVILLE RAYONNERA POUR LES RAISONS SUIVANTES

1. Sa qualité de vie
2. Son avant-gardisme
3. Sa proactivité
4. Ville intelligente
5. Ville amie de l'éducation
6. Ville amie des familles et des personnes âgées
7. Son expérience citoyenne forte
8. Son développement durable
9. Le fort sentiment d'appartenance
10. Son TOD réussi

PRIORITÉS DE CHANGEMENT

1. Outils numériques de communication
2. Aménagement des lieux et des espaces
3. Participation citoyenne
4. Proximité avec la communauté citoyenne
5. Expérience citoyenne améliorée
6. Densification
7. Plantation d'arbres et zone de conservation
8. Développement durable
9. Vie de quartier
10. Réappropriation de la rivière Richelieu
11. Pistes cyclables et multifonctionnelles adaptées
12. Unification des quartiers
13. Flexibilité et modernisation de l'organisation et gestion interne

* Attention, les éléments énumérés ne sont pas en ordre d'importance.

MISSION

McMasterville bâtit un milieu de vie durable et attrayant, veille à l'épanouissement de sa collectivité et offre des services efficaces, responsables et adaptés aux besoins de sa population.



VISION

Ville intelligente et apprenante, McMasterville offre un cadre de vie moderne et harmonieux. Ses espaces verts attrayants, son accès à la rivière Richelieu et son développement durable innovant favorisent un mode de vie actif, ce qui en fait la fierté de ses citoyen•ne•s.



NOS PRINCIPES DIRECTEURS

QUALITÉ DES SERVICES

Nous nous engageons à offrir des services de qualité à nos citoyen·ne·s de façon prompt et courtoise.

COMMUNICATION

Nous assurons une communication efficace, transparente et humaine avec la population.

SE RENOUVELER

Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire pour optimiser la gestion de nos opérations.

ENJEUX STRATÉGIQUES

À LA LUMIÈRE DU DIAGNOSTIC, LES ENJEUX STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS ONT ÉTÉ DÉFINIS COMME SUIVANT :

- 1. Développement, unification et harmonisation du territoire dans une optique de développement durable**
- 2. Adoption de la mobilité active et durable comme mode de transport citoyen**
- 3. Positionnement de l'éducation au cœur des stratégies de rayonnement de la Municipalité**
- 4. Expérience citoyenne distinctive et proximité avec le milieu**
- 5. Bonification de l'offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs, adaptée à la population**
- 6. Valorisation des espaces verts et de la rivière Richelieu**

PLAN D'ACTION



OBJECTIF N° 1

DÉVELOPPER ET HARMONISER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE

ACTIONS

ORIENTATION 1.1	RECONFIGURER LE TISSU URBAIN SELON UNE LOGIQUE D'URBANISME CONTEMPORAIN
1.1.1	Réviser les normes d'urbanisme pour assurer un encadrement du développement
1.1.2	Sensibiliser les citoyen·ne·s et les employé·e·s municipaux au bénéfice de la densification
1.1.3	Hausser les standards de qualité et de durabilité de construction
1.1.4	Assurer une requalification harmonieuse alliant patrimoine bâti et nouvel urbanisme
ORIENTATION 1.2	REDÉVELOPPER EN HARMONISANT L'AIRE TOD ET LE CADRE BÂTI EXISTANT
1.2.1	Créer une zone d'échange et une place publique au carrefour du Tunnel et de la rue Lynn
1.2.2	Convertir une partie du stationnement de l'AMT en habitation
1.2.3	Réviser le plan d'urbanisme dans une vision de développement durable en harmonie avec le patrimoine bâti
1.2.4	Évaluer le patrimoine bâti et intégrer des normes de conservation pour les bâtiments identifiés à valeur significative
1.2.5	Hausser la densification tout en conservant l'identité de la Municipalité

OBJECTIF N° 1

SUITE

DÉVELOPPER ET HARMONISER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE

ACTIONS

ORIENTATION 1.3	UNIFIER ET AMÉLIORER L'ACCÈS ENTRE LES « DEUX SECTEURS » DE MCMASTERVILLE
1.3.1	Réaménager le tunnel Wilson pour favoriser les déplacements actifs et en faire un projet signature
1.3.2	Sécuriser les traverses du boulevard Laurier et leurs amorces pour faciliter les déplacements actifs
1.3.3	Améliorer l'expérience de mobilité active du tunnel de la rue Bernard-Pilon
ORIENTATION 1.4	REVITALISER LE BOULEVARD LAURIER
1.4.1	Urbaniser le boulevard Laurier afin de le rendre plus convivial et sécuritaire
1.4.2	Poursuivre la végétalisation de ce secteur
1.4.3	Créer des mesures incitatives à la rénovation
1.4.4	Aménager et verdir les entrées de la municipalité
1.4.5	Créer une table de discussion avec notamment la MRC, la chambre de commerce et le centre de services scolaire
1.4.6	Développer la vocation commerciale de proximité du boulevard

OBJECTIF N° 2

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AFIN DE FAVORISER LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE

ACTIONS

ORIENTATION 2.1	SOUTENIR ET PROMOUVOIR LE TRANSPORT EN COMMUN COMME MODE DE TRANSPORT PRIVILÉGIÉ
2.1.1	Favoriser l'accès à la gare par la mise en place de corridors actifs
2.1.2	Mettre en place des mesures incitatives à l'utilisation du transport en commun pour les citoyen·ne·s
2.1.3	Améliorer l'expérience client à la gare de train
2.1.4	Prendre part à l'amélioration de la desserte de transport en commun sur le territoire
ORIENTATION 2.2	RECONFIGURER LE TISSU URBAIN SELON UNE LOGIQUE D'URBANISME CONTEMPORAIN
2.2.1	Augmenter le réseau de trottoirs et optimiser le circuit cyclable
2.2.2	Prévoir des mesures d'apaisement de la circulation
2.2.3	Favoriser les modes alternatifs de mobilité, notamment l'autopartage et le covoiturage
2.2.4	Élaborer des circuits actifs interreliés présentant une signalisation ludique
2.2.5	Promouvoir l'utilisation de voitures électriques auprès de la communauté citoyenne et des commerces
ORIENTATION 2.3	CONNECTER LE RÉSEAU CYCLABLE OKA-MONT-SAINT-HILAIRE POUR ÊTRE UN ACTEUR DU GRAND MONTRÉAL
2.3.1	Compléter le lien sur Purvis-Club (terrain propriété Akzo-Nobel)
2.3.2	Créer un bureau de projets avec les groupes d'intervention concernés

OBJECTIF N° 3

ASSURER UNE EXPÉRIENCE CITOYENNE DISTINCTIVE ET BONIFIER L'OFFRE DE SERVICES DE LOISIRS, DE CULTURE ET DE SPORTS

ACTIONS

ORIENTATION 3.1	REVOIR ET OPTIMISER LES PROCESSUS INTERNES DES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ CITOYENNE
3.1.1	Implanter des outils technologiques performants afin d'optimiser les processus internes
3.1.2	Évaluer et améliorer l'expérience citoyenne et appliquer des standards de services
3.1.3	Bonifier la stratégie de communication auprès des citoyen·ne·s
ORIENTATION 3.2	METTRE EN PLACE DES INITIATIVES POUR RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE LA COMMUNAUTÉ CITOYENNE À LA MUNICIPALITÉ
3.2.1	Bonifier l'accueil de la nouvelle communauté citoyenne
3.2.2	Favoriser la collaboration et l'utilisation de divers médias afin de faire rayonner la Municipalité et engager la communauté
3.2.3	Mettre en place des initiatives de promotion de l'achat local
3.2.4	Créer un lieu de socialisation pour les adolescent·e·s de la municipalité

OBJECTIF N° 3

SUITE

ASSURER UNE EXPÉRIENCE CITOYENNE DISTINCTIVE ET BONIFIER L'OFFRE DE SERVICES DE LOISIRS, DE CULTURE ET DE SPORTS

ACTIONS

ORIENTATION 3.3		ENGAGER DAVANTAGE LA COMMUNAUTÉ CITOYENNE DANS LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE
3.3.1		Encourager la participation citoyenne dans la prise de décision lors de projets spéciaux
3.3.2		Recréer le projet « Maire / Mairesse d'un jour » en collaboration avec les écoles et le camp de jour
3.3.3		Bonifier la stratégie de communication concernant la participation citoyenne à l'exercice démocratique
3.3.4		Réaliser des consultations publiques sur différents thèmes porteurs
3.3.5		Créer divers comités consultatifs (environnement, loisirs, famille, personnes âgées, etc.)
3.3.6		Mettre à profit les talents locaux dans le développement de la Municipalité
ORIENTATION 3.4		ACCENTUER L'OFFRE DE SERVICES DE LOISIRS, DE CULTURE ET DE SPORTS
3.4.1		Assurer une offre de service adaptée aux divers segments de population
3.4.2		Jouer un rôle pivot auprès des différentes parties prenantes pour assurer un maillage social et intergénérationnel
3.4.3		Créer la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
3.4.4		Utiliser le Wi-Fi pour création d'une offre de service aux citoyen·ne·s dans les parcs

OBJECTIF N° 4

VALORISER LA RIVIÈRE RICHELIEU ET LES ESPACES VERTS ET PUBLICS

ACTIONS

ORIENTATION 4.1

CRÉER UNE DESTINATION « SIGNATURE » AUX ABORDS DE LA RIVIÈRE RICHELIEU

4.1.1

Aménager les abords de la rivière Richelieu pour redonner un accès convivial aux citoyen•ne•s

4.1.2

Organiser des activités pour dynamiser l'espace public en bordure de la rivière

4.1.3

Valider la possibilité de faire un grand parc sur Akzo Nobel et en assurer la conservation

4.1.4

Améliorer l'accès aux divers cours d'eau

ORIENTATION 4.2

REHAUSSER LES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES DES PARCS ET L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS ACTUELS

4.2.1

Donner un meilleur accès aux espaces verts à la communauté citoyenne tout en assurant la régénération des milieux naturels et en les sensibilisant à cet effet

4.2.2

Moderniser et bonifier les équipements et les installations récréatives en fonction des besoins actuels de la population et des nouvelles tendances

4.2.3

Rester à l'avant-garde dans le choix de nouvelles infrastructures récréatives

OBJECTIF N° 5

SE POSITIONNER COMME VILLE APPRENANTE

ACTIONS

ORIENTATION 5.1	DÉVELOPPER UNE CULTURE ORGANISATIONNELLE APPRENANTE
5.1.1	Mise en place d'un plan de développement individuel pour le personnel municipal
5.1.2	Favoriser la participation aux divers colloques et congrès municipaux
5.1.3	Faire une vigie des bonnes pratiques dans les divers domaines municipaux
5.1.4	Mettre en place des pratiques de partage des connaissances
ORIENTATION 5.2	COLLABORER AVEC LES ÉCOLES DU TERRITOIRE DANS DES PROJETS MUNICIPAUX ET SCOLAIRES
5.2.1	Développer un maillage avec les écoles pour offrir aux citoyen·ne·s de demain une meilleure connaissance du monde municipal et à la vie démocratique
5.2.2	Mettre à profit le talent des élèves des écoles dans les événements municipaux
5.2.3	Organiser des activités et projets avec les écoles pour engager les élèves dans la communauté
5.2.4	Développer des outils pédagogiques pour les écoles et la communauté citoyenne afin de faire connaître le territoire et ses attraits
5.2.5	Célébrer les élèves qui se démarquent dans l'une ou l'autre des orientations du Plan stratégique de la Municipalité

OBJECTIF N° 5

SUITE

SE POSITIONNER COMME VILLE APPRENANTE

ACTIONS

ORIENTATION 5.3

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ET EN FAIRE UNE IMAGE DE MARQUE POUR LA MUNICIPALITÉ

5.3.1

Évaluer la faisabilité de rejoindre le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes et/ou s'en inspirer

5.3.2

Devenir une Municipalité Écon'Eau

5.3.3

Promouvoir et encourager l'apprentissage continu et la lecture à tous les âges

5.3.4

Offrir de l'information pertinente à la collectivité sur divers sujets en lien avec la vie dans la municipalité

5.3.5

Réaliser une étude pour la construction d'une bibliothèque municipale et scolaire en collaboration avec l'École d'éducation internationale



OBJECTIF N° 6

CRÉER UNE VILLE INTELLIGENTE ET DURABLE SUR TOUS LES PLANS!

ACTIONS



ORIENTATION 6.1	TERRITOIRE DURABLE
6.1.1	Promouvoir les programmes en matière de rénovations écoresponsables auprès des citoyen•ne•s
6.1.2	Favoriser la mixité sociale
ORIENTATION 6.2	SAINES HABITUDES DE VIE
6.2.1	Promouvoir et favoriser les saines habitudes de vie
6.2.2	Élaborer un Plan de mobilité active (réseau de trottoirs, liens cyclables)
ORIENTATION 6.3	EXPÉRIENCE CITOYENNE
6.3.1	Documenter et communiquer à la communauté citoyenne le cheminement des décisions municipales
6.3.2	Implanter des outils numériques afin de favoriser la connectivité de la Municipalité au bénéfice des citoyen•ne•s
6.3.3	Offrir une expérience citoyenne de proximité
6.3.4	Offrir un parcours citoyen efficace, fluide et uniforme

OBJECTIF N° 6

SUITE

CRÉER UNE VILLE INTELLIGENTE ET DURABLE SUR TOUS LES PLANS!

ACTIONS

ORIENTATION 6.4 PROTECTION DE NOTRE ACTIF ENVIRONNEMENTAL	
6.4.1	Hausser et protéger la canopée urbaine
6.4.2	Réduire les empreintes carbone
6.4.3	Favoriser l'utilisation de techniques environnementales scientifiquement reconnues dans les interventions municipales
6.4.4	Utiliser les outils numériques disponibles favorisant l'efficacité opérationnelle et la réduction de la consommation énergétique
ORIENTATION 6.5 INFRASTRUCTURES DURABLES	
6.5.1	Réaliser l'inspection et l'entretien des ouvrages d'art et des infrastructures
6.5.2	Planifier les coûts d'entretien et d'opération lors de la création d'infrastructures
6.5.3	Utiliser des techniques de construction durable (environnementales, architecturales et qualité des matériaux)
6.5.4	Établir une vision à long terme des nouvelles infrastructures
6.5.5	Planifier la végétalisation en amont des projets afin d'assurer le verdissement et la déminéralisation de la municipalité

OBJECTIF N° 6

SUITE

CRÉER UNE VILLE
INTELLIGENTE ET DURABLE
SUR TOUS LES PLANS!

ACTIONS

ORIENTATION 6.6		FINANCES PÉRENNES
6.6.1	Établir une politique de la dette	
6.6.2	Établir une vision quinquennale des taxes municipales et poursuivre une saine gestion des dépenses publiques	
6.6.3	Mise en place d'outils financiers tels que des fonds de prévoyance permettant d'anticiper les besoins futurs de la Municipalité	
ORIENTATION 6.7		ÉCONOMIE RESPONSABLE
6.7.1	Créer une politique d'achat axée sur le choix de fournisseurs responsables et locaux	
6.7.2	Favoriser l'économie circulaire au sein de la Municipalité	
6.7.3	Promouvoir l'achat local et durable	



mcmasterville.ca



DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ

RÉVISION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027

VILLE DE MCMASTERVILLE

Janvier 2025

DIRECTRICE DE SANTÉ PUBLIQUE

Dre Julie Loslier, M.D., M. Sc., FRCPC, Directrice de santé publique de la Montérégie

AUTEUR

Myriam Lalancette, Co-chargée de projet, Agente de planification, programmation et recherche, DSPu

COORDINATION PROFESSIONNELLE

Gabrielle Manseau, Co-chargée de projet, Conseillère cadre – volet municipal, DSPu

COLLABORATEURS

Direction de santé publique de la Montérégie

Amélie Debonville, Agente de planification, programmation et recherche

Annick Gendron, Agente de planification, programmation et recherche

Caroline Brien, Agente de planification, programmation et recherche

Caroline Freulon, Agente de planification, programmation et recherche

Isabelle Marcoux, Agente de planification, programmation et recherche

Julien Michaud-Tétreault, Médecin

Laura Atikessé, Agente de planification, programmation et recherche

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est

Amélie Favreau, Organisatrice communautaire

Linda Duval, Agente de planification, programmation et recherche

Véronique Goulet, Organisatrice communautaire

PARTENAIRES

Sébastien Gagnon, Directeur général à la **Ville de McMasterville**

Andrée-Anne Ouellet, Conseillère à la direction générale à la **Ville de McMasterville**

MISE EN PAGE ET RÉVISION LINGUISTIQUE

Nathalie Bombardier, Agente administrative

Ce document est disponible en version électronique sur le portail Internet de la Direction de santé publique – <https://extranet.santemonteregie.qc.ca/dspu/municipalites-communautes/outils-municipaux/>

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-00390-3 (version PDF)



Reproduction ou téléchargement autorisé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales avec mention de la source : Direction de santé publique de la Montérégie. (2025). *Révision du plan stratégique 2022-2027 de la Ville de McMasterville*, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, 52 p.

© Tous droits réservés

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, 2025.

1255, rue Beaugard, Longueuil (Québec) J4K 2M3

Téléphone : 450 928-6777 • Télécopieur : 450 679-6443

Table des matières

INTRODUCTION	6
1. MUNICIPALITÉ ET SANTÉ.....	7
1.1 Municipalité et déterminants de la santé.....	7
2 DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE ET DE SON CONTEXTE.....	8
2.1 Présentation du projet.....	8
2.2 Contexte du projet et portée de l'EIS	8
2.3 Portrait de la communauté et de la population	9
3 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	11
3.1 Logement	22
3.1.1 État du logement dans le plan stratégique de McMasterville	23
3.1.2 Impacts potentiels du projet sur la santé	26
3.1.3 Recommandations	27
3.2 Vie sociale et communautaire	28
3.2.1 État de la vie sociale et communautaire dans le plan stratégique de McMasterville	29
3.2.2 Impacts potentiels du projet sur la santé	30
3.2.3 Recommandations	31
3.3 Qualité de l'environnement.....	32
3.3.1 État de la qualité de l'environnement dans le plan stratégique de McMasterville	33
3.3.2 Impacts potentiels du projet sur la santé	33
3.3.3 Recommandations	35
3.4 Mobilité et infrastructures de transport.....	36
3.4.1 État de la mobilité et des infrastructures de transport dans le plan stratégique de McMasterville	37
3.4.2 Impacts potentiels du projet sur la santé	38
3.4.3 Recommandations	40
3.5 Activités physiques, culturelles et de loisirs	41
3.5.1 État de la situation des activités physiques, culturelles et de loisirs dans le plan stratégique de McMasterville	41
3.5.2 Impacts potentiels du projet sur la santé	42
3.5.3 Recommandations	43
3.6 Ville nourricière.....	44
3.6.1 État de la situation dans le plan stratégique de McMasterville.....	45
3.6.2 Impacts potentiels du projet sur la santé	46
3.6.3 Recommandations	46
MOT DE LA FIN	48
RÉFÉRENCES	49

Liste des figures

Figure 1 : Forte incidence des environnements physiques et socioéconomiques sur l'état de santé de la population	7
Figure 2 : Écosystème municipal et la santé	7
Figure 3 : Localisation du projet Northvolt	9
Figure 4 : Le continuum de l'offre de logement.....	25
Figure 5 : Impacts de l'accès à un logement abordable, de qualité et de taille convenable sur la santé et la qualité de vie	27
Figure 6 : Spectre de la participation citoyenne	28
Figure 7 : Profil d'un îlot de chaleur urbain	32
Figure 8 : Impacts sur la santé et la qualité de vie d'un axe routier majeur	33
Figure 9 : Impacts sur la santé et la qualité de vie d'un environnement sonore sain	34
Figure 10 : Température de surface dans le secteur de l'entreprise Northvolt	34
Figure 11 : Impacts sur la santé des îlots de chaleur urbains.....	35
Figure 12 : Portail cartographique des accidents impliquant des cyclistes et piétons en Montérégie (2014-2021)	39
Figure 13 : Impacts sur la santé d'aménager des corridors pour les piétons et les cyclistes.....	39
Figure 14 : Impacts sur la santé et la qualité de vie des parcs et espaces verts	43
Figure 15 : Impacts sur la santé et la qualité de vie d'implanter une ville nourricière	46

Liste des tableaux

Tableau 1 - Légende du tableau portant sur les impacts sur la santé des actions du plan stratégique	11
Tableau 2 - Impact des actions du plan stratégique sur la santé	12
Tableau 3 - Recommandations pour le logement.....	27
Tableau 4 - Risques sociaux associés à l'implantation d'une industrie dans une communauté et recommandations pour les atténuer	29
Tableau 5 - Recommandations pour la vie sociale et communautaire	31
Tableau 6 - Recommandations pour la qualité de l'environnement	35
Tableau 7 - Recommandations pour la mobilité et les infrastructures de transport	40
Tableau 8 - Recommandations pour les activités physiques, culturelles et de loisirs.....	43
Tableau 9 - Recommandations pour la ville nourricière.....	46

INTRODUCTION

Le présent rapport est le résultat d'un processus d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) réalisé de pair avec la Ville de McMasterville et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la révision du plan stratégique 2022-2027 de la Ville de McMasterville, nécessaire en raison de l'arrivée sur son territoire de l'entreprise Batteries Northvolt Nord-Amérique Inc., ci-après nommée Northvolt. La présente analyse met en lumière les principaux impacts potentiels du présent plan stratégique de McMasterville sur la santé et la qualité de vie des citoyens et présente des recommandations pour le bonifier afin de tenir compte de l'implantation en cours de l'entreprise Northvolt sur son territoire.

RETOUR SUR LE DÉROULEMENT DE L'EIS

En mai 2024, le conseil municipal a adopté une résolution en faveur de la participation de la Ville à l'EIS et sanctionné la signature d'une entente de collaboration avec la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSSMC). Par la suite, une première séance de travail a eu lieu, visant à cibler les composantes du plan stratégique qui seront abordées par la présente démarche EIS, afin de prendre en considération l'arrivée de l'entreprise Northvolt en juin 2024.

Les travaux subséquents se sont déroulés sur une période de quatre mois. Ils ont permis d'identifier et d'apprécier les principaux impacts du plan stratégique sur la santé et la qualité de vie des résidents de la ville. Ces impacts anticipés ont mené à la formulation de recommandations ayant pour objectifs de soit bonifier les actions existantes, ou encore en proposer de nouvelles visant à améliorer les retombées du projet sur les citoyens.

La collaboration au processus EIS des partenaires municipaux responsables du projet a permis de formuler des recommandations à la fois pragmatiques et adaptées à leur milieu d'implantation, facilitant leur intégration dans la mise à jour du plan stratégique.

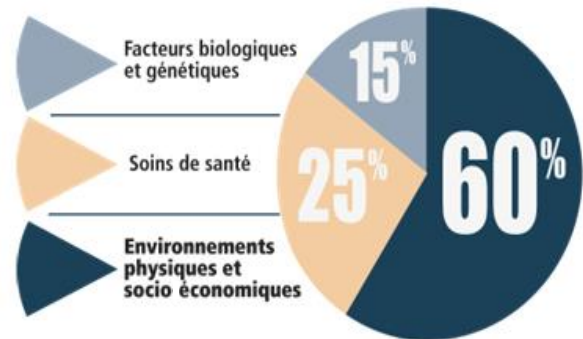
Qu'est-ce que l'EIS?

Basée sur le partenariat et le partage de connaissances entre décideurs municipaux et professionnels de santé publique, l'EIS permet de poser un regard santé sur un projet en cours d'élaboration d'une municipalité. Aux termes du processus, les décideurs municipaux disposent d'analyses et de recommandations qui tiennent compte de la réalité locale du projet et qui permettent d'en accroître le potentiel santé.

1. MUNICIPALITÉ ET SANTÉ

La démarche de l'EIS repose sur une approche décrivant l'influence des municipalités et leur responsabilité dans le processus de production de la santé de leurs citoyens. En tant que milieu de vie, les municipalités sont décrites comme une source d'influence marquante pour le développement de leurs citoyens. À titre d'exemple, mentionnons que sur les 30 ans d'espérance de vie gagnés au cours du siècle dernier, seulement huit sont attribuables aux services de santé. Les 22 années supplémentaires sont redevables à des facteurs extérieurs aux services de santé, soit à l'amélioration de l'environnement, des conditions de vie et des habitudes de vie ⁽¹⁾. Par ailleurs, on estime que les environnements physiques et socioéconomiques, desquels dépendent notamment les conditions de vie et les habitudes de vie, contribuent à 60 % de l'état de santé de la population. Pour leur part, les soins de santé et les facteurs biologiques et génétiques ne contribueraient qu'à 25 % et 15 % respectivement de l'état de santé de la population ⁽²⁾.

Figure 1 : Forte incidence des environnements physiques et socioéconomiques sur l'état de santé de la population



1.1 Municipalité et déterminants de la santé

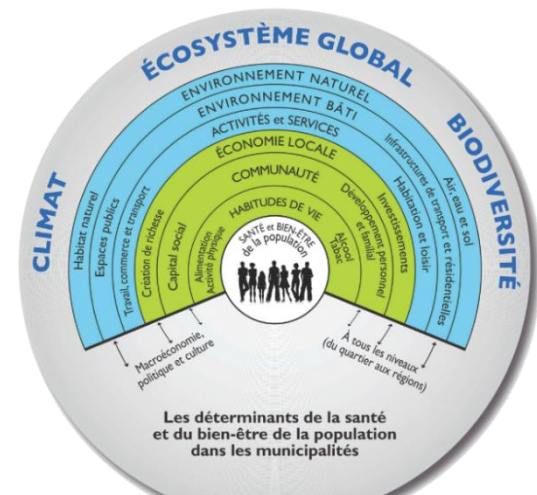
Les municipalités sont souvent définies comme étant des organisations dont la principale responsabilité est d'administrer des services destinés à leurs citoyens. Or, les municipalités sont également définies selon leur territoire et les communautés qui l'habitent, devenant ainsi un écosystème municipal ⁽³⁾ (voir Figure 2 : Écosystème municipal et la santé).

L'écosystème municipal est conçu comme étant un milieu de vie dans lequel les citoyens évoluent et entrent en relation les uns avec les autres, mais interagissent également avec leur environnement. Dans ce contexte, nous comprendrons que l'évolution de la santé et de la qualité de vie des citoyens est étroitement liée à leur écosystème. La municipalité étant un écosystème en elle-même, on ne peut la dissocier de l'importance du rôle qu'elle occupe.

Pour illustrer nos propos, nous nous appuyons sur le schéma de la Figure 2 illustrant les sept composantes de l'écosystème municipal. Nous pouvons ainsi voir que ce dernier se compose d'un environnement naturel et bâti, d'activités et services municipaux, d'une économie locale, d'une communauté ayant des comportements (habitudes de vie) et de citoyens.

Également, les différentes couleurs permettent de distinguer les zones d'action des municipalités de celles hors de leur emprise directe. Nous pouvons ainsi constater que les zones bleues correspondent aux secteurs traditionnels de responsabilités municipales. L'environnement naturel, l'environnement bâti ainsi que les activités et services se caractérisent donc en tant que zones d'action municipales représentant des opportunités pour influencer l'économie locale, la communauté et les habitudes de vie; des facteurs contribuant tous à la santé et la qualité de vie des citoyens.

Figure 2 : Écosystème municipal et la santé



Traduit et adapté de Barton & Grant (2006) ⁽³⁾

2 DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE ET DE SON CONTEXTE

2.1 Présentation du projet

Comme mentionné brièvement en introduction, la présente EIS consiste à accompagner la Ville dans la révision de son plan stratégique 2022-2027 afin que cette dernière prenne en considération les nouvelles réalités découlant de l'installation de l'entreprise Northvolt dans le secteur ouest de son territoire.

2.2 Contexte du projet et portée de l'EIS

La Ville de McMasterville s'est dotée en novembre 2022 d'un plan stratégique sur cinq ans. Toutefois, à cette époque, il n'était pas prévu qu'une entreprise telle que Northvolt viendrait s'établir sur le territoire. Par conséquent, cette planification stratégique s'avère aujourd'hui imprécise puisque l'entreprise de batteries Northvolt est actuellement en construction sur un grand terrain qui a longtemps été inoccupé. Les répercussions pour la communauté de McMasterville, qui héritera de cette nouvelle réalité, doivent être considérées au plan stratégique.

Le présent mandat consiste à analyser et bonifier le plan stratégique de McMasterville afin de l'ajuster en prenant en considération l'implantation d'un moteur économique majeur sur le territoire. Cette démarche ne se veut pas une évaluation des impacts directs du projet de Northvolt sur la santé de la population, mais se veut plutôt une évaluation sur la façon dont la Ville peut adapter sa planification afin de prendre en compte cette nouvelle réalité. En d'autres termes, l'objectif de l'EIS est d'évaluer, dans un premier temps, le potentiel d'impact général sur la santé de la population de l'ensemble des actions déjà adoptées dans le plan stratégique. Dans un second temps, l'EIS analyse comment ce plan stratégique pourra être ajusté afin de prendre en compte la venue de l'entreprise Northvolt en bonifiant, précisant ou ajoutant des actions.

Cependant, même si la présente démarche ne porte pas directement sur le projet de Northvolt, certains éléments propres au projet furent tout de même pris en considération afin de nourrir les analyses et ainsi maximiser la portée de l'EIS. Ces éléments sont essentiellement :

- La création de 3000 nouveaux emplois, ce qui pourrait avoir des effets sur :
 - La demande en logement;
 - L'offre de services et commerces supplémentaires;
 - Les habitudes de déplacements inter et intraterritoires.
- La minéralisation du sol où s'implantera l'entreprise;
- L'augmentation de l'utilisation de la voie ferrée;
- L'aménagement d'un accès à partir de la 116 E au nouveau site de l'usine;
- Un survol des articles de presse, relatifs à l'implantation de l'entreprise Northvolt dans la région, dont les diverses préoccupations exprimées par la population.

Enfin, telle qu'illustrée sur la Figure 3, la localisation même du projet Northvolt qui s'implantera dans la limite ouest du territoire fut prise dans les considérants pour l'analyse.

Figure 3 : Localisation du projet Northvolt



2.3 Portrait de la communauté et de la population

Bien que les données présentées dans le plan stratégique dressent un portrait général du contexte social, économique et environnemental de la municipalité, un survol rapide des données provenant des indicateurs de développement des communautés (IDC) ⁽⁴⁾ permet de peaufiner ces informations et ainsi supporter l'analyse santé de la prochaine section.

On y apprend entre autres que :

- Le taux d'accroissement de la population de McMasterville est plus faible que celui de l'ensemble de la municipalité régionale de comté (MRC), soit seulement 4,2 % comparativement à 5,9 % (entre 2016 et 2021). Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'il ne reste pratiquement plus de terrain disponible pour le développement immobilier;
- Le secteur du ruisseau se caractérise par un grand nombre de familles, 57,6 % de familles avec enfants de moins de 18 ans et 27,5 % sont monoparentales;
- Néanmoins, le secteur du Village (soit le secteur au sud de la route 116 qui comprend le site de l'entreprise Northvolt) a tout de même vu croître sa population de 18 % en 5 ans seulement (2016 à 2021);
- On y retrouve l'une des plus fortes proportions de personnes âgées de 65 ans et plus de la MRC, soit 35,9 % (17,7 % au niveau de la MRC et 20,3 % au niveau de la ville);
- Ce secteur est aussi considéré comme très défavorisé matériellement et socialement. Cela s'explique entre autres par les données suivantes :

- Alors que la proportion de familles avec enfant de moins de 18 ans dans ce secteur est relativement faible par rapport à l'ensemble de la ville (37 % versus 45,2 %), près de la moitié de ces familles, soit 48,1 % sont des familles monoparentales;
- La proportion de la population vivant seule est de 28,4 %. Pour les 75 ans et plus, cette proportion est de 42,9 %. Ces mêmes proportions sont respectivement de 16 % et 28,6 % à l'échelle de la ville;
- 4,1 % de la population en situation de pauvreté, comparativement à 2,4 % pour l'ensemble de la population de McMasterville;
- La proportion de la population n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade (25 à 64 ans) est 16,1 %, comparativement à 9 % pour l'ensemble de la ville;
- 56,4 % de la population de ce secteur est locataire, ces proportions sont de 15,4 % pour la MRC et 28,1 % pour la ville, et de plus :
 - 12,4 % d'entre eux vivent dans un ménage dont le taux d'effort au logement est supérieur ou égal à 30 %, comparativement à 9 % pour la ville;
 - 7,9 % vivent dans un logement nécessitant des réparations majeures, comparativement à 4,7 % pour la ville;
 - 3,8 % ont des besoins impérieux en logement, comparativement à 2,2 % pour la ville.

Ce portrait illustre bien la grande vulnérabilité de la population du secteur du Village, secteur limitrophe à la zone où s'implantera Northvolt. La présente démarche d'EIS a pour objectif de tenter le mieux possible d'éviter d'exacerber cette vulnérabilité. L'analyse subséquente et les recommandations qui en découlent visent à mettre de l'avant des actions bonifiées ou encore de nouvelles actions qui pourront limiter les impacts défavorables sur cette population sensible, mais aussi pour l'ensemble de la population de McMasterville.

3 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Afin de bien évaluer l'ampleur des effets du plan stratégique sur la santé de la population, une analyse globale, mais sommaire fut réalisée sur l'ensemble des orientations et actions de ce plan. Cette analyse fut réalisée sous l'angle de six grandes thématiques¹, soit :

- 1- Logement
- 2- Vie sociale et communautaire
- 3- Qualité de l'environnement
- 4- Mobilité et infrastructures de transport
- 5- Activités physiques, culturelles et de loisirs
- 6- Ville nourricière

Ce premier exercice d'analyse a permis de faire ressortir que dans une perspective de santé globale, certains éléments sont actuellement absents ou du moins très peu abordés dans le plan stratégique. Par exemple, l'enjeu du logement est peu traité dans la version actuelle du plan et pourtant, c'est en enjeu bien réel et qui, de surcroît, pourrait être potentiellement affecté par la venue d'une grande entreprise telle que Northvolt sur le territoire.

La légende suivante permet d'interpréter les tableaux, représentant chacun des grands objectifs du plan stratégique et faisant le portrait général des impacts santé.

Tableau 1 - Légende du tableau portant sur les impacts sur la santé des actions du plan stratégique

++	positif
+	probable, c'est-à-dire qu'il y a de fortes chances que l'action soit bénéfique, mais l'action n'est pas suffisamment précise pour pouvoir le confirmer
!	vigilance
?	inconnu, pourrait avoir de l'impact selon la façon dont l'action sera concrétisée
Ø	nul (ni positif ni négatif)
*	modification recommandée (voir section correspondante)
**	ajout recommandé (voir section correspondante)

Les analyses présentées dans le Tableau 2 des pages suivantes font ressortir que de façon générale, le plan stratégique est, somme toute favorable à la santé des individus (++, positif), ou à tout le moins, a le potentiel de l'être (+). Néanmoins, même si l'analyse sommaire démontre que le plan stratégique est plutôt bénéfique pour la santé et qu'il ne comporte aucun point de vigilance (!), plusieurs actions ne sont pas suffisamment précises pour savoir si leur impact sera bénéfique ou non, soit les actions indiquées comme impact inconnu (?). Enfin, il y a certaines actions qui requièrent d'être bonifiées et d'autres, ajoutées afin d'accroître le potentiel de bénéfices santé du plan stratégique de McMasterville. Dans ces situations, les tableaux réfèrent aux diverses sections des analyses subséquentes, afin de préciser et détailler comment les actions concernées devaient se concrétiser.

¹ Pour déterminer les thématiques à considérer dans la présente démarche d'EIS, un exercice de cadrage fut réalisé en collaboration avec la Ville. Pour en savoir plus sur la démarche du cadrage, consulter la section 4.3 *cadrage du Guide pour soutenir la réalisation d'évaluations d'impact sur la santé en milieu municipal* de l'INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2846-guide-evaluation-impact-sante-municipal.pdf>

Tableau 2 - Impact des actions du plan stratégique sur la santé

	Logement	Vie sociale et communautaire	Qualité de l'environnement	Mobilité et infrastructures de transports	Activités physiques, culturelles et de loisirs	Ville nourricière
	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Objectif no 1 : Développer et harmoniser le territoire de façon durable						
Orientation 1.1 Reconfigurer le tissu urbain selon une logique d'urbanisme contemporain						
1.1.1 Réviser les normes d'urbanisme pour assurer un encadrement du développement	+	Ø	+	Ø	?	Ø
1.1.2 Sensibiliser les citoyen-nes et les employés municipaux au bénéfice de la densification	+	Ø	Ø	+	Ø	Ø
1.1.3 Hausser les standards de qualité et de durabilité de construction	+	Ø	+	Ø	Ø	Ø
1.1.4 Assurer une requalification harmonieuse alliant patrimoine bâti et nouvel urbanisme	+	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
1.1.5 Implanter des normes de stationnement écoresponsable	Ø	Ø	** (voir section 3.3.3)	Ø	Ø	Ø
Orientation 1.2 Redévelopper en harmonisant l'aire TOD et le cadre bâti existant						
1.2.1 Créer une zone d'échange et une place publique au carrefour du Tunnel (Pierre-Wilson) et de la rue Lynn	Ø	?	Ø	+	Ø	Ø
1.2.2 Convertir une partie du stationnement de l'AMT en habitation	++	Ø	Ø	+	Ø	Ø
1.2.3 Réviser le plan d'urbanisme dans une vision de développement durable en harmonie avec le patrimoine bâti	+	Ø	+	Ø	Ø	Ø
1.2.4 Évaluer le patrimoine bâti et intégrer des normes de conservation pour les bâtiments identifiés à valeur significative	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
1.2.5 Hausser la densification tout en conservant l'identité de la Municipalité	++	Ø	Ø	+	Ø	Ø

Tableau 2 – Impact des actions du plan stratégique sur la santé (suite)

	Logement	Vie sociale et communautaire	Qualité de l'environnement	Mobilité et infrastructures de transports	Activités physiques, culturelles et de loisirs	Ville nourricière
	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Orientation 1.3 Unifier et améliorer l'accès entre les « deux secteurs » de McMasterville						
1.3.1 Réaménager le tunnel Wilson pour favoriser les déplacements actifs et en faire un projet signature	Ø	Ø	Ø	++	+	Ø
1.3.2 Sécuriser les traverses du boulevard Laurier et leurs amorces pour faciliter les déplacements actifs	Ø	Ø	Ø	++	+	Ø
1.3.3 Améliorer l'expérience de mobilité active du tunnel de la rue Bernard-Pilon	Ø	Ø	Ø	++	+	Ø
Orientation 1.4 Revitaliser le boulevard Laurier						
1.4.1 Urbaniser le boulevard Laurier afin de le rendre plus convivial et sécuritaire	Ø	Ø	Ø	++	Ø	Ø
1.4.2 Poursuivre la végétalisation de ce secteur	Ø	Ø	++		Ø	Ø
1.4.3 Créer des mesures incitatives à la rénovation	++	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
1.4.4 Aménager et verdir les entrées de la municipalité	Ø	Ø	+	?	Ø	Ø
1.4.5 Créer une table de discussion avec notamment la MRC, la chambre de commerce et le centre de services scolaire	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
1.4.6 Développer la vocation commerciale de proximité du boulevard	Ø	Ø	Ø	+	Ø	?
Orientation 1.5 Se doter d'une politique en matière d'habitation arrimée avec les besoins populationnels actuels et futurs.	** (voir section 3.1.3)					
1.5.1 : Élaborer un portrait diagnostic de l'habitation en concertation avec le milieu	** (voir section 3.1.3)	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
1.5.2 : Identifier des stratégies répondant à l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables, dans le cadre d'un plan d'action	** (voir section 3.1.3)	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

Tableau 2 – Impact des actions du plan stratégique sur la santé (suite)

	Logement	Vie sociale et communautaire	Qualité de l'environnement	Mobilité et infrastructures de transports	Activités physiques, culturelles et de loisirs	Ville nourricière
	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Objectif no 2 : Mettre en place les conditions nécessaires afin de favoriser la mobilité active et durable						
Orientation 2.1 Soutenir et promouvoir le transport en commun comme mode de transport privilégié						
2.1.1 Favoriser l'accès à la gare par la mise en place de corridors actifs, dont un lien vers l'entreprise Northvolt	Ø	Ø	+	* (voir section 3.4.3)	+	Ø
2.1.2 Mettre en place des mesures incitatives à l'utilisation du transport en commun pour les citoyen-ne-s. (Réduction congestion routière)	Ø	Ø	+	++	Ø	Ø
2.1.3 Améliorer l'expérience client à la gare de train (Améliore l'utilisation du transport collectif)	Ø	Ø	Ø	+	Ø	Ø
2.1.4 Prendre part à l'amélioration de la desserte de transport en commun sur le territoire, en accroissant l'offre pour les usagers de la ville et pour ceux qui veulent s'y rendre	Ø	Ø	Ø	* (voir section 3.4.3)	Ø	Ø
Orientation 2.2 Reconfigurer le tissu urbain selon une logique d'urbanisme contemporain						
2.2.1 Augmenter le réseau de trottoirs et optimiser le circuit cyclable	Ø	Ø	?	++	++	Ø
2.2.2 Prévoir des mesures d'apaisement de la circulation	Ø	Ø	?	++	Ø	Ø
2.2.3 Favoriser les modes alternatifs de mobilité, notamment l'autopartage et le covoiturage	Ø	Ø	Ø	++	Ø	Ø
2.2.4 Élaborer des circuits actifs interreliés présentant une signalisation ludique	Ø	Ø	Ø	+	++	Ø
2.2.5 Promouvoir l'utilisation de voitures électriques auprès de la communauté citoyenne et des commerces	Ø	Ø	+	+	Ø	Ø
Orientation 2.3 Connecter le réseau cyclable Oka–Mont-Saint-Hilaire pour être un acteur du grand Montréal						
2.3.1 Réseau cyclable du grand Mtl - Compléter le lien sur Purvis-Club (terrain propriété Akzo-Nobel)	Ø	Ø	?	++	++	Ø
2.3.2 Créer un bureau de projets avec les groupes d'intervention concernés	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

Tableau 2 – Impact des actions du plan stratégique sur la santé (suite)

	Logement	Vie sociale et communautaire	Qualité de l'environnement	Mobilité et infrastructures de transports	Activités physiques, culturelles et de loisirs	Ville nourricière
	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Objectif no 3 : Assurer une expérience citoyenne distinctive et bonifier l'offre de services de loisirs, de culture et de sports						
Orientation 3.1 Revoir et optimiser les processus internes des services à la communauté citoyenne						
3.1.1 Implanter des outils technologiques performants afin d'optimiser les processus internes	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
3.1.2 Évaluer et améliorer l'expérience citoyenne et appliquer des standards de services	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
3.1.3 Bonifier la stratégie de communication auprès des citoyen·nes	++	+	Ø	Ø	Ø	Ø
Orientation 3.2 Mettre en place des initiatives pour renforcer le sentiment d'appartenance de la communauté citoyenne à la municipalité						
3.2.1 Bonifier l'accueil de la nouvelle communauté citoyenne	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
3.2.2 Favoriser la collaboration et l'utilisation de divers médias afin de faire rayonner la Municipalité et engager la communauté	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
3.2.3 Mettre en place des initiatives de promotion de l'achat local, notamment en soutenant la production et la mise en marché d'aliments locaux	Ø	Ø	+	+	Ø	* (voir section 3.6.3)
3.2.4 Créer un lieu de socialisation pour les adolescentes de la municipalité	Ø	+	Ø	Ø	+	Ø

Tableau 2 – Impact des actions du plan stratégique sur la santé (suite)

	Logement	Vie sociale et communautaire	Qualité de l'environnement	Mobilité et infrastructures de transports	Activités physiques, culturelles et de loisirs	Ville nourricière
	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Orientation 3.3 Engager davantage la communauté citoyenne dans la démocratie municipale						
3.3.1 Encourager la participation citoyenne dans la prise de décision lors de projets spéciaux	Ø	++	Ø	Ø	Ø	Ø
3.3.2 Recréer le projet « Maire / Mairesse d'un jour » en collaboration avec les écoles et le camp de jour	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
3.3.3 Bonifier la stratégie de communication concernant la participation citoyenne à l'exercice démocratique	Ø	++	Ø	Ø	Ø	Ø
3.3.4 Réaliser des consultations publiques sur différents thèmes porteurs	Ø	++	Ø	Ø	Ø	Ø
3.3.5 Créer divers comités consultatifs (environnement, loisirs, famille, personnes âgées, etc.)	+	++	Ø	Ø	Ø	Ø
3.3.6 Mettre à profit les talents locaux dans le développement de la Municipalité	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
3.3.7 Se doter d'outils permettant d'encadrer les démarches de participation citoyenne	Ø	** (voir section 3.2.3)	Ø	Ø	Ø	Ø
3.3.8 Intégrer activement les groupes de population plus vulnérables dans les activités de participation citoyenne	Ø	** (voir section 3.2.3)	Ø	Ø	Ø	Ø
Orientation 3.4 Accentuer l'offre de services de loisirs, de culture et de sports						
3.4.1 Assurer une offre de service adaptée, abordable et accessible universellement pour les divers segments de population	Ø	Ø	Ø	Ø	* (voir section 3.5.3)	Ø
3.4.2 Jouer un rôle pivot auprès des différentes parties prenantes pour assurer un maillage social et intergénérationnel	Ø	+	Ø	Ø	+	Ø
3.4.3 Créer la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
3.4.4 Utiliser le Wi-Fi pour création d'une offre de service aux citoyen·nes dans les parcs	Ø	Ø	Ø	Ø	?	Ø
3.4.5 Intégrer des principes d'inclusion et d'accessibilité universelle dans les politiques municipales	Ø	** (voir section 3.2.3)	Ø	Ø	Ø	Ø

Tableau 2 – Impact des actions du plan stratégique sur la santé (suite)

	Logement	Vie sociale et communautaire	Qualité de l'environnement	Mobilité et infrastructures de transports	Activités physiques, culturelles et de loisirs	Ville nourricière
	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Objectif no 4 : Valoriser la rivière Richelieu et les espaces verts et publics						
Orientation 4.1 Créer une destination « signature » aux abords de la rivière Richelieu						
4.1.1 Aménager les abords de la rivière Richelieu pour redonner un accès convivial aux citoyen·nes	Ø	Ø	?	+	++	Ø
4.1.2 Organiser des activités pour dynamiser l'espace public en bordure de la rivière	Ø	+	Ø	Ø	++	Ø
4.1.3 Valider la possibilité de faire un grand parc sur Akzo-Nobel et en assurer la conservation	Ø	Ø	+	Ø	++	Ø
4.1.4 Améliorer l'accès aux divers cours d'eau	Ø	Ø	Ø	Ø	++	Ø
Orientation 4.2 Rehausser les installations récréatives des parcs et l'aménagement des espaces verts actuels en favorisant l'ajout d'aménagements qui assure l'accessibilité universelle					* (voir section 3.5.3)	
4.2.1 Donner un meilleur accès aux espaces verts à la communauté citoyenne tout en assurant la régénération des milieux naturels et en les sensibilisant à cet effet	Ø	Ø	+	Ø	++	Ø
4.2.2 Moderniser et bonifier les équipements et les installations récréatives en fonction des besoins actuels de la population et des nouvelles tendances	Ø	Ø	Ø	Ø	++	Ø
4.2.3 Rester à l'avant-garde dans le choix de nouvelles infrastructures récréatives	Ø	Ø	Ø	Ø	?	Ø
4.2.4 Afin d'atteindre un ratio de verdissement supérieur, prioriser les projets de parcs, placettes et verdissement dans les secteurs défavorisés ou présentant un indice de chaleur plus élevé	Ø	Ø	Ø	Ø	** (voir section 3.5.3)	Ø

Tableau 2 – Impact des actions du plan stratégique sur la santé (suite)

	Logement	Vie sociale et communautaire	Qualité de l'environnement	Mobilité et infrastructures de transports	Activités physiques, culturelles et de loisirs	Ville nourricière
	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Objectif no 5 : Se positionner comme ville apprenante						
Orientation 5.1 Développer une culture organisationnelle apprenante						
5.1.1 Mise en place d'un plan de développement individuel pour le personnel municipal	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
5.1.2 Favoriser la participation aux divers colloques et congrès municipaux	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
5.1.3 Faire une vigie des bonnes pratiques dans les divers domaines municipaux	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
5.1.4 Mettre en place des pratiques de partage des connaissances	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
Orientation 5.2 Collaborer avec les écoles du territoire dans des projets municipaux et scolaires						
5.2.1 Développer un maillage avec les écoles pour offrir aux citoyen·nes de demain une meilleure connaissance du monde municipal et à la vie démocratique	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
5.2.2 Mettre à profit le talent des élèves des écoles dans les événements municipaux	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
5.2.3 Organiser des activités et projets avec les écoles pour engager les élèves dans la communauté	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
5.2.4 Développer des outils pédagogiques pour les écoles et la communauté citoyenne afin de faire connaître le territoire et ses attraits	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
5.2.5 Célébrer les élèves qui se démarquent dans l'une ou l'autre des orientations du Plan stratégique de la Municipalité	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø

Tableau 2 – Impact des actions du plan stratégique sur la santé (suite)

	Logement	Vie sociale et communautaire	Qualité de l'environnement	Mobilité et infrastructures de transports	Activités physiques, culturelles et de loisirs	Ville nourricière
	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Orientation 5.3 Promouvoir l'éducation et en faire une image de marque pour la municipalité						
5.3.1 Évaluer la faisabilité de rejoindre le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes et/ou s'en inspirer	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
5.3.2 Devenir une Municipalité Écon'Eau	Ø	Ø	+	Ø	Ø	Ø
5.3.3 Promouvoir et encourager l'apprentissage continu et la lecture à tous les âges	Ø	Ø	Ø	Ø	++	Ø
5.3.4 Offrir de l'information pertinente à la collectivité sur divers sujets en lien avec la vie dans la municipalité	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
5.3.5 Réaliser une étude pour la construction d'une bibliothèque municipale et scolaire en collaboration avec l'École d'éducation internationale	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

Tableau 2 – Impact des actions du plan stratégique sur la santé (suite)

	Logement	Vie sociale et communautaire	Qualité de l'environnement	Mobilité et infrastructures de transports	Activités physiques, culturelles et de loisirs	Ville nourricière
	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Objectif no 6 : Créer une ville intelligente et durable sur tous les plans						
Orientation 6.1 Territoire durable						
6.1.1 Promouvoir les programmes en matière de rénovations écoresponsables auprès des citoyen·nes	+	Ø	+	Ø	Ø	Ø
6.1.2 Favoriser la mixité sociale	++	+	Ø	Ø	Ø	Ø
6.1.3 Promouvoir et soutenir l'agriculture urbaine	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	** (voir section 3.6.3)
Orientation 6.2 Saines habitudes de vie						
6.2.1 Promouvoir et favoriser les saines habitudes de vie	Ø	Ø	Ø	+	++	?
6.2.2 Élaborer un Plan de mobilité active (réseau de trottoirs, liens cyclables)	Ø	Ø	+	++	++	Ø
Orientation 6.3 Expérience citoyenne						
6.3.1 Documenter et communiquer à la communauté citoyenne le cheminement des décisions municipales, dont des rapports de suivi du plan stratégique	Ø	** (voir section 3.2.3)	Ø	Ø	Ø	Ø
6.3.2 Implanter des outils numériques afin de favoriser la connectivité de la Municipalité au bénéfice des citoyen·nes	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
6.3.3 Offrir une expérience citoyenne de proximité	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
6.3.4 Offrir un parcours citoyen efficace, fluide et uniforme	Ø	+	Ø	Ø	Ø	Ø
Orientation 6.4 Protection de notre actif environnemental						
6.4.1 Hausser et protéger la canopée urbaine	Ø	Ø	++	Ø	?	Ø
6.4.2 Réduire les empreintes carbone	Ø	Ø	++	?	Ø	Ø
6.4.3 Favoriser l'utilisation de techniques environnementales scientifiquement reconnues dans les interventions municipales	Ø	Ø	+	Ø	Ø	Ø
6.4.4 Utiliser les outils numériques disponibles favorisant l'efficacité opérationnelle et la réduction de la consommation énergétique	Ø	Ø	+	Ø	Ø	Ø
6.4.5 Favoriser la mise en place d'un climat sonore adéquat sur l'ensemble du territoire	Ø	Ø	** (voir section 3.3.3)	Ø	Ø	Ø

Tableau 2 – Impact des actions du plan stratégique sur la santé (suite)

	Logement	Vie sociale et communautaire	Qualité de l'environnement	Mobilité et infrastructures de transports	Activités physiques, culturelles et de loisirs	Ville nourricière
	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Orientation 6.5 Infrastructures durables						
6.5.1 Réaliser l'inspection et l'entretien des ouvrages d'art et des infrastructures	Ø	Ø	Ø	?	Ø	Ø
6.5.2 Planifier les coûts d'entretien et d'opération lors de la création d'infrastructures	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
6.5.3 Utiliser des techniques de construction durable (environnementales, architecturales et qualité des matériaux)	+	Ø	+	Ø	Ø	Ø
6.5.4 Établir une vision à long terme des nouvelles infrastructures	+	Ø	?	?	?	Ø
6.5.5 Planifier la végétalisation en amont des projets afin d'assurer le verdissement et la déminéralisation de la municipalité	Ø	Ø	++	?	+	?
Orientation 6.6 Finances pérennes						
6.6.1 Établir une politique de la dette	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
6.6.2 Établir une vision quinquennale des taxes municipales et poursuivre une saine gestion des dépenses publiques	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
6.6.3 Mise en place d'outils financiers tels que des fonds de prévoyance permettant d'anticiper les besoins futurs de la Municipalité	?	?	?	?	?	Ø
6.6.4 Implanter un régime d'écofiscalité	Ø	Ø	** (voir section 3.3.3)	Ø	Ø	Ø
Orientation 6.7 Économie responsable						
6.7.1 Créer une politique d'achat axée sur le choix de fournisseurs responsables et locaux	Ø	Ø	+	Ø	Ø	?
6.7.2 Favoriser l'économie circulaire au sein de la Municipalité	Ø	Ø	+	+	Ø	?
6.7.3 Promouvoir l'achat local et durable	Ø	Ø	+	+	Ø	?

3.1 Logement

Les termes "logement" ou "habitation" sont des synonymes et incluent les logements collectifs, les appartements, les maisons et les condominiums autant locatifs, publics que privés ⁽⁵⁾. Loin d'être une simple commodité de consommation, le logement, incluant l'environnement où il se situe, constitue un besoin fondamental pour tous, dont les impacts peuvent se répercuter de manière importante sur la santé et la qualité de vie, et ce à l'intérieur de trois dimensions :

- Physique : ce qui a trait à la qualité, la taille, l'accessibilité et la salubrité;
- Spatiale : ce qui a trait à la localisation, l'environnement résidentiel (mixité sociale, densification, etc.);
- Humaine : ce qui a trait à l'abordabilité, le sentiment d'appartenance et l'attachement à un milieu de vie.

Dans le contexte actuel de crise de l'habitation, l'accès à un logement abordable et de qualité est devenu un réel enjeu de santé publique pour l'ensemble des régions du Québec et particulièrement pour les populations à faible revenu. En effet, le contexte inflationniste, la pénurie de logements, l'augmentation des coûts des loyers moyens ainsi que l'augmentation des évictions ⁽⁶⁾ contribuent à cette crise à la grandeur de la province, alors que les mesures actuellement déployées pour y pallier ne suffisent pas.

Comme la présente démarche EIS se concentrera particulièrement sur l'offre de logement de qualité et abordable, il importe de donner une définition commune de ces termes.

- **L'offre de logement** : caractérise le parc résidentiel en matière de type de logements (maisons individuelles, en rangée, duplex, immeubles d'appartements, etc.) et de mode d'occupation (propriété ou location), que ce soit à l'échelle d'une MRC, d'une municipalité, etc. Dans une perspective de santé publique, ce parc résidentiel varié et de qualité doit pouvoir offrir des logements conçus pour satisfaire les besoins de différent type d'occupants (ex. : familles, personnes âgées, personnes ayant des limitations fonctionnelles, revenus divers des ménages, etc.) ⁽⁷⁾.
- **Logement de qualité** : Un logement est reconnu de qualité s'il est sain, sécuritaire, confortable sur le plan thermique, olfactif et auditif en plus d'être résilient aux aléas climatiques ⁽⁵⁾. Statistique Canada ⁽⁸⁾ considère également qu'un logement est de qualité s'il ne nécessite pas des réparations majeures à la plomberie, aux installations électriques, à la structure, aux sols ou aux plafonds.
- **Taille convenable** : Statistique Canada ⁽⁸⁾ considère un logement de taille convenable, s'il y a assez de chambres pour la taille et la composition du ménage qui l'occupe.
- **Abordabilité** : on retrouve deux visions en matière d'abordabilité; selon le marché (loyers médians ou moyens) ou selon l'individu (capacité de payer). La santé publique s'inscrit dans la deuxième vision, soit la possibilité du ménage d'accéder à un logement de qualité qui répond à ses besoins prioritaires, et dont le coût ne compromet pas la capacité à subvenir aux autres besoins de base tels que se nourrir, se vêtir, se déplacer et se soigner. L'abordabilité résulte d'un équilibre entre plusieurs facteurs dont :

- le taux d'effort des ménages (part du revenu des ménages consacrée aux dépenses liées au logement)²;
- le coût de la vie (coût global de la vie dans une région donnée);
- la qualité du logement (un logement abordable, sain et sécuritaire et répondant aux normes de base en termes de confort, de commodités et de localisation);
- l'offre résidentielle (disponibilité et diversité des logements dans une région donnée) ⁽⁵⁾.

Pour de plus amples informations sur le logement, nous vous invitons à consulter la fiche suivante :

| → *Un logement abordable, de qualité et de taille convenable*

3.1.1 État du logement dans le plan stratégique de McMasterville

Le plan stratégique 2022-2027 de McMasterville s'inscrit clairement dans la volonté d'augmenter son offre résidentielle, notamment grâce aux actions suivantes qui contribuent à offrir plus de logements :

- ✓ 1.2.2. *Convertir une partie du stationnement de l'AMT³ en habitation;*
- ✓ 1.2.5. *Hausser la densification tout en conservant l'identité de la Municipalité.*

L'action 1.2.2 est centrale dans l'accroissement de l'offre de logement dans la municipalité puisqu'il ne reste que très peu d'espace pouvant accueillir de nouvelles habitations sur le territoire. Le stationnement incitatif représente un potentiel de développement de grand intérêt. Il est actuellement sous-utilisé et il représente un îlot de chaleur important. Il serait essentiel que la Ville acquière le site ou la propriété superficielle du site afin qu'elle puisse avoir l'opportunité de la développer et ainsi d'accroître significativement son offre en logement en vue d'en faire un milieu de vie complet. En outre, le développement de ce site permettrait d'encourager l'utilisation des transports collectifs qui se trouvent à proximité, dont le train et les lignes d'autobus qui s'y rabattent.

Pour ce faire, le développement résidentiel à planifier devrait prendre en compte les besoins en logements que fait ressortir le portrait produit en complémentarité à cette démarche d'EIS. Ainsi, en plus d'une variété dans la taille des logements, les promoteurs du projet devront s'assurer d'avoir une offre de logements accessibles tant économiquement que physiquement pour répondre à l'ensemble des besoins. Plus de détails à ce sujet se trouvent à la page 26 et les suivantes.

Il sera cependant important de planifier des distances séparatrices entre les usages sensibles (résidentiels, CPE, RPA, etc.) et la route 116, pour limiter l'exposition au bruit et aux polluants atmosphériques générés par celle-ci. Il peut aussi être nécessaire de mettre en place des mesures complémentaires afin de diminuer les impacts du débit de circulation (normes de construction limitant le bruit, système de filtration d'air, implantation de végétation, etc.).

² Pour les locataires, les frais de logement comprennent le loyer et les paiements effectués pour l'électricité et les autres services municipaux. Pour les propriétaires, ils englobent aussi les versements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriétés.

³ L'AMT : L'Agence métropolitaine de transport, qui était responsable du terrain de la gare de McMasterville à l'époque de la rédaction du plan stratégique, est maintenant remplacée par EXO.

Comme la densité sera accrue dans le secteur, il faudra permettre l'implantation de commerces de proximité, d'espaces publics, d'infrastructures pour les usagers actifs, d'espaces verts, etc., en vue de favoriser le développement d'un milieu de vie complet.

Concernant l'action 1.2.5, il importe de souligner que le plan stratégique prévoit à l'action 1.1.2 *Sensibiliser les citoyen·nes et les employé·es municipaux au bénéfice de la densification*, qui est une avenue incontournable pour assurer une meilleure cohésion sociale.

Par ailleurs, l'adoption en cours du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central de McMasterville s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'action 1.1.1. *Réviser les normes d'urbanisme pour assurer un encadrement du développement*. Ceci illustre pleinement la volonté de la Ville en ce sens et surtout l'importance qu'elle accorde au logement dans ce PPU.

Toutefois, bien que ces actions du plan stratégique soient favorables au développement d'une offre de logement, l'accès à un logement doit s'inscrire dans une offre résidentielle diversifiée qui est en mesure de répondre aux besoins divers de la population, à l'intérieur même d'un continuum. La Figure 4 présente les différents modes d'occupation généralement et idéalement présents dans une municipalité, lesquels sont associés au concept de l'abordabilité.

Figure 4 : Le continuum de l'offre de logement



Source : <https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/GuideElaborationReglementInclusion.pdf>

Lorsque la municipalité planifie le développement et le redéveloppement de son parc immobilier, il est essentiel qu'elle le fasse au regard des besoins spécifiques de la population que ce soit tant en termes de capacité de payer que de qualité. Pour ce faire, il faut pouvoir s'appuyer sur un portrait diagnostic exhaustif en habitation pour être en mesure d'identifier des actions concrètes d'aménagement et de développement, à court, moyen et long terme. Le portrait sommaire sur le logement réalisé en complémentarité à cette démarche EIS (voir autre livrable portant sur le portrait du logement) suggère l'importance d'une vision de développement durable de l'habitation avec l'ambition de répondre aux besoins actuels et futurs de la population. En voici un résumé :

Abordabilité

L'amélioration de l'accès à des logements abordables a été soulevée comme faiblesse, lors des consultations pour l'élaboration de ce plan stratégique 2022-2027. Le portrait confirme une pénurie de logements locatifs en 2020 avec un taux d'inoccupation nul et une croissance rapide du coût des loyers moyens de plus de 47 % entre 2017 et 2023. Comme possible réponse à cet enjeu, on note l'action 6.1.2 qui a pour objectif de *favoriser la mixité sociale*. Cela sous-entend une attention à considérer la cohabitation de populations diverses selon leurs situations socioéconomiques, origines, cultures, âges, etc. Cette volonté est primordiale dans le contexte où le redéveloppement et le développement visés dans le PPU en cours d'adoption, s'inscrivent notamment à l'intérieur de la communauté locale (le Village) considérée, en 2021, très défavorisée matériellement et socialement ⁽⁴⁾.

Avec l'arrivée de l'entreprise Northvolt qui anticipe 3000 travailleurs, il y a de fortes chances que ce nouveau pôle d'emploi régional ait un impact à la hausse sur le coût de l'habitation. Il faut s'attendre à ce que ce développement économique important augmente l'attractivité de la région à moyen et long terme, ce qui aura un impact sur la demande éventuelle en logement, et ce dans un contexte où la situation du marché de l'habitation est déjà particulièrement tendue. L'enjeu est alors le maintien de l'abordabilité des logements et particulièrement celui du marché locatif qui est davantage affecté, que ce soit pour la population actuelle, mais également pour les nouveaux résidents.

Offre de qualité et de taille convenable

Au même titre que l'abordabilité, les types de bâtiments et la taille des logements neufs sont généralement déterminés par les promoteurs selon les conditions du marché, à moins que ces conditions soient régies notamment dans le cadre réglementaire de la municipalité.

Concrètement, les municipalités peuvent utiliser leurs pouvoirs d'aide notamment en mettant en place des programmes financiers pour soutenir les initiatives de rénovation résidentielle. L'action 1.4.3 propose de *créer des mesures incitatives à la rénovation* a priori seulement dans le cadre de la revitalisation du boulevard Laurier, un secteur dont la vocation est majoritairement commerciale. Il serait opportun d'analyser la possibilité que de telles mesures s'appliquent également dans des secteurs où le parc résidentiel est plus vétuste (ex. : Communauté locale – Le Village).

Enfin, la baisse de la population anticipée versus l'augmentation des ménages, d'ici 2041, suggère vraisemblablement une croissance des besoins en matière de logement de petite taille. Le vieillissement de la population soutient cette hypothèse et par le fait même, la nécessité de favoriser le maintien des personnes âgées au sein de la collectivité avec des logements répondant à leurs besoins, notamment d'accessibilité universelle.

Acceptabilité sociale

Les différentes actions possibles de la municipalité en faveur d'un développement d'une offre de logement abordable de qualité et de taille convenable, dans un contexte de densification et d'aménagement de milieu de vie complet, supposent de tendre idéalement vers l'acceptabilité sociale des mesures spécifiques en matière d'habitation. À l'instar des processus d'élaboration des diverses politiques municipales (Municipalités Amies des Aînés (MADA), familiale, développement social, etc.), la constitution d'un comité consultatif logement permettrait de se doter d'une vision stratégique partagée en matière d'habitation.

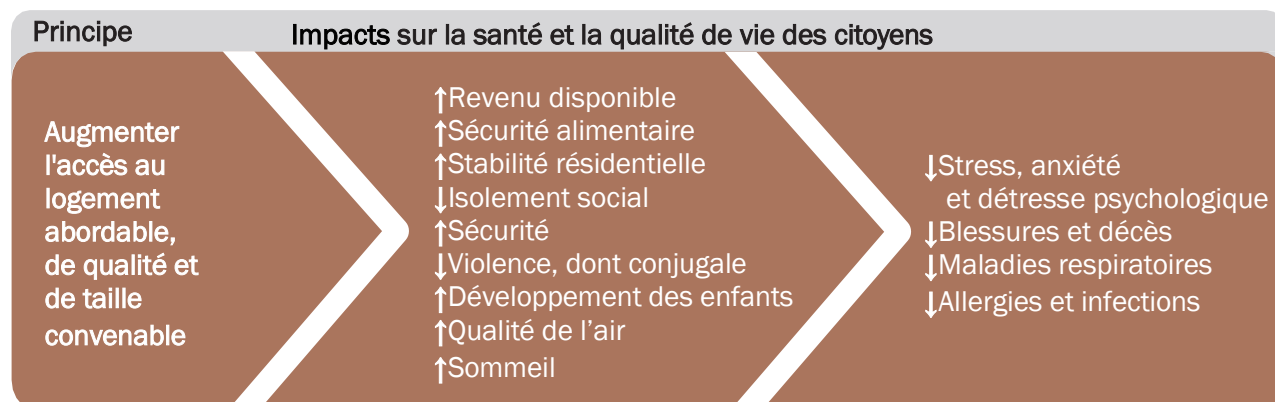
3.1.2 Impacts potentiels du projet sur la santé

Le manque de logements, surtout abordables, de qualité et répondant aux besoins de la population peut avoir des impacts importants sur la santé. Il peut aussi advenir qu'un logement nuise à la santé parce qu'il est trop cher, de mauvaise qualité, sans garantie du maintien d'occupation, trop éloigné des services et infrastructures (écoles, épiceries, services de santé, etc.) ou trop près de sources de nuisances.

L'insécurité alimentaire, le développement des enfants et la réussite scolaire, l'isolement social, la sécurité, la violence, ainsi que la qualité de l'air ont des liens établis avec un logement non convenable. Les impacts sur la santé qui en découlent sont de l'ordre du stress, de l'anxiété, de la détresse psychologique, des blessures, du développement de maladies respiratoires, d'allergies et d'infections ⁽⁹⁾.

Notons que les aînés désirent majoritairement vieillir dans leur domicile et leur communauté. Le déracinement des personnes âgées vers des centres urbains peut notamment être source de stress et d'isolement social. De plus, la dimension « sécurité » est particulièrement importante pour la population âgée de 65 ans et plus, pour qui les chutes représentent la première cause de décès non liée à la maladie ⁽¹⁰⁾.

Figure 5 : Impacts de l'accès à un logement abordable, de qualité et de taille convenable sur la santé et la qualité de vie



3.1.3 Recommandations

Tableau 3 - Recommandations pour le logement

Orientation et actions à ajouter	Détails et précision
<i>Orientation 1.5 <u>Se doter d'une politique en matière d'habitation arrimée avec les besoins populationnels actuels et futurs</u></i>	En se dotant d'une politique concertée d'orientations et de priorités en matière d'habitation, la Ville se donne des lignes directrices vers le maintien et le développement durable d'un parc résidentiel abordable et de qualité. Un processus de concertation des acteurs du milieu et de participation citoyenne favorisera la mobilisation des partenaires et l'adhésion de la population, tout en s'inscrivant pleinement dans le cadre de la nouvelle compétence en matière d'habitation de la Ville.
<i>Action 1.5.1 <u>Élaborer un portrait diagnostic de l'habitation en concertation avec le milieu</u></i>	L'objectif de ce portrait diagnostic est de s'assurer que la vision (ou planification) stratégique s'appuie sur les besoins populationnels actuels et futurs, tout en tenant compte du contexte d'aménagement et de développement propre au territoire. Ce dernier devrait tenir compte notamment des enjeux validés collectivement en matière de conditions de logement, mais également de construction, de réparation, de renouvellement et de préservation des logements ⁽¹¹⁾ .
<i>Action 1.5.2 <u>Identifier des stratégies répondant à l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables dans le cadre d'un plan d'action</u></i>	En se basant sur les besoins répertoriés du milieu, en concordance avec les orientations formulées à l'échelle MRC et de son plan d'urbanisme, ainsi qu'en respect de ses différents pouvoirs et leviers, la Ville pourra se fixer des objectifs, baliser les interventions, prévoir les actions prioritaires ainsi que les moyens de mise en œuvre, inviter au partenariat et suggérer le partage de responsabilité. Elle pourra notamment déployer une stratégie locale en impliquant les acteurs de sa communauté tels que les organismes communautaires en lien avec les populations vulnérables vivant des enjeux de logement.

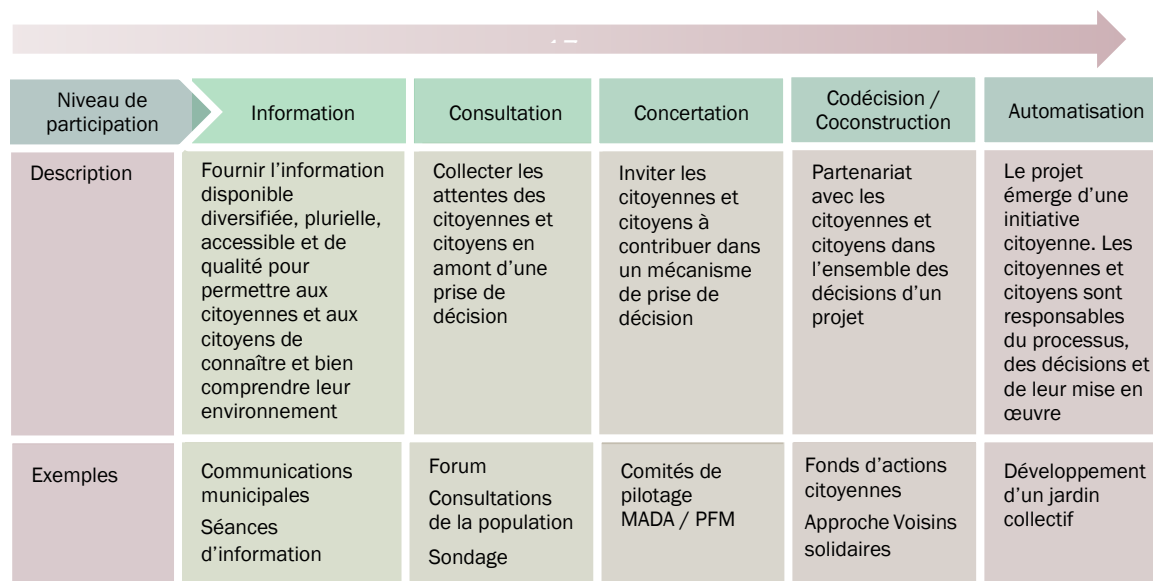
3.2 Vie sociale et communautaire

Un environnement social positif offre de nombreux avantages pour la santé de la population ⁽¹²⁾. Les municipalités jouent un rôle clé à cet égard par les politiques qu'elles mettent en place et les services qu'elles offrent aux citoyens, puisque ceux-ci peuvent soutenir et encourager autant la socialisation que la participation citoyenne.

La participation citoyenne est reconnue comme une stratégie clé pour améliorer la santé des populations, puisqu'elle permet des interventions et des politiques mieux adaptées aux besoins réels de la communauté ⁽¹³⁾. La participation citoyenne désigne l'implication active des citoyens dans les démarches de planification, de mise en œuvre et d'évaluation d'une politique publique ou d'un projet les concernant ⁽¹³⁾. En intégrant la participation citoyenne dans chaque étape, on renforce non seulement le sentiment d'appartenance à la communauté, mais on favorise également l'atteinte d'une acceptabilité sociale ⁽¹⁴⁾. Les citoyens qui se sentent écoutés et impliqués sont plus susceptibles de soutenir les initiatives et de participer à leur mise en œuvre.

Le niveau d'implication des citoyens peut varier selon la démarche de participation citoyenne. L'information et la consultation sont indispensables pour tout projet ou changement qui les concernent afin de maintenir la confiance. Cependant, par la concertation, la codécision et l'autonomisation (voir Figure 6 tiré de l'EIS réalisée pour la Ville de Richmond ⁽¹⁵⁾), on permet aux citoyens d'influencer réellement les projets et les décisions et d'établir une meilleure redistribution du pouvoir. La figure ci-dessous résume les divers niveaux d'implication citoyenne possible.

Figure 6 : Spectre de la participation citoyenne



Niveau de participation	Information	Consultation	Concertation	Codécision / Coconstruction	Automatisation
Description	Fournir l'information disponible diversifiée, plurielle, accessible et de qualité pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de connaître et bien comprendre leur environnement	Collecter les attentes des citoyennes et citoyens en amont d'une prise de décision	Inviter les citoyennes et citoyens à contribuer dans un mécanisme de prise de décision	Partenariat avec les citoyennes et citoyens dans l'ensemble des décisions d'un projet	Le projet émerge d'une initiative citoyenne. Les citoyennes et citoyens sont responsables du processus, des décisions et de leur mise en œuvre
Exemples	Communications municipales Séances d'information	Forum Consultations de la population Sondage	Comités de pilotage MADA / PFM	Fonds d'actions citoyennes Approche Voisins solidaires	Développement d'un jardin collectif

Source : Tiré de ⁽¹⁵⁾

Pour de plus amples informations sur la participation citoyenne, nous vous invitons à consulter les documents suivants :

- [Cinq démarches d'inclusion sociale et de participation citoyenne](#)
- [Outil – Mieux comprendre les formes de participation citoyenne](#)

3.2.1 État de la vie sociale et communautaire dans le plan stratégique de McMasterville

Par son approche pour mettre en place sa démarche de planification stratégique, la Ville de McMasterville a démontré dès le départ un effort pour encourager la participation citoyenne puisqu'on fait état en préambule du document d'une démarche consultative pour identifier les enjeux, forces et faiblesses de la municipalité. Un des moyens pour poursuivre la démarche de participation citoyenne au sein même de la planification stratégique serait de produire des rapports de suivi du plan stratégique. Comme les citoyens furent impliqués dans les réflexions sous-jacentes à cet exercice de planification, il serait pertinent de les informer périodiquement des actions qui sont réalisées et de la portée de ces actions sur la communauté. Cela permettrait aussi aux citoyens ayant participé à ces diverses démarches de participation citoyenne de prendre connaissance des retombées de leur implication et potentiellement les encourager à collaborer à nouveau à ces exercices démocratiques.

En ce qui concerne les objectifs visés par le plan stratégique, plusieurs des actions qui y sont inscrites démontrent une volonté claire de renforcer les liens communautaires et de redonner du pouvoir à la population. En fait, comme illustré au Tableau 2 présenté plus haut en début de section 3, plus d'une dizaine d'orientations et d'actions soutiennent et encouragent l'implication citoyenne.

Toutefois, l'arrivée d'un nouveau complexe tel que celui de l'entreprise Northvolt sur le territoire de la Ville de McMasterville, avec effectif de 3000 travailleurs à terme, va nécessairement avoir des impacts sociaux sur la ville. Il est essentiel de bien planifier l'implantation de ce complexe pour assurer que ces répercussions se traduisent par des bénéfices plutôt que par des impacts négatifs pour les citoyens. Le Tableau 4 présente quelques risques associés à l'implantation de différents types d'industries dans une communauté et qui pourraient ainsi survenir suite à l'implantation de Northvolt, ainsi que des recommandations pour les atténuer.

Bien que les impacts de l'implantation d'une usine de batteries soient encore peu documentés, la littérature sur d'autres industries (parcs éoliens, hydrocarbures, etc.) permet d'identifier des risques sociaux potentiels à chaque étape de l'implantation, ainsi que des recommandations pour les atténuer (13,16,17). De plus, ces risques, s'ils ne sont pas correctement abordés, peuvent avoir un impact significatif sur l'acceptabilité sociale du projet au sein de la communauté locale.

Tableau 4 - Risques sociaux associés à l'implantation d'une industrie dans une communauté et recommandations pour les atténuer

Risques	Piste de solution
Inquiétudes, frustrations, perte de confiance envers les autorités et impuissance de la population.	- Assurer un partage d'informations suffisantes et transparentes à propos des effets du projet sur la qualité de vie et l'environnement à chacune des étapes du projet; - Accompagner les citoyens dans l'appropriation de ces informations.

Risques	Piste de solution
Perceptions d'injustice dans les impacts et bénéfices sociaux, économiques et environnementaux pouvant mener à des clivages sociaux et même des conflits entre certains groupes.	- Mettre en place des mécanismes de participation citoyenne qui permettent de rejoindre tous les groupes de la population.
Fragmentation du tissu social avec l'arrivée sur le territoire de nouveaux travailleurs : Augmentation probable de la population résidente (liée au redéveloppement du secteur central) et de nouveaux visiteurs qui fréquenteront les commerces locaux.	- Bonifier l'accueil des nouveaux citoyens (Action 3.2.1 du plan stratégique); - Effectuer un exercice de vision commune avec les citoyens historiques et ceux arrivés depuis peu; - Créer des espaces de rencontre et d'échange pour encourager l'interaction entre les différents groupes de la population; - Soutenir des projets communautaires qui favorisent la collaboration et la solidarité entre tous les résidents, nouveaux comme anciens.

3.2.2 Impacts potentiels du projet sur la santé

Il est essentiel de reconnaître que toutes les populations ne sont pas égales en matière de santé et de participation citoyenne. Ces disparités signifient que certains groupes font face à des obstacles importants ayant un impact sur leur santé et pouvant aussi entraver leur contribution aux mécanismes de participation citoyenne. Ces barrières peuvent être de nature physique, économique, personnelle, culturelle ou liées à la littératie.

Pour éviter que ces inégalités ne se renforcent, il est important de mettre en place des stratégies qui permettent de rejoindre efficacement tous les groupes, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables. Lorsque ceux-ci sont inclus, la participation citoyenne permet de s'assurer que les décisions municipales sont équitables et inclusives, en donnant la voix aux groupes souvent marginalisés ou sous-représentés. Les indicateurs de développement des communautés pour la MRC de la Vallée-du-Richelieu présentés à la section 2 montrent que certains groupes de populations vulnérables sont représentés en plus grande proportion à McMasterville, notamment dans le secteur du Village où se retrouve par exemple l'une des plus fortes proportions de personnes âgées de 65 ans et plus de la MRC, soit 35,9 %. Ainsi, lors des démarches de participation citoyenne, il sera important de porter une attention particulière pour rejoindre ces groupes de populations et de mettre en place des dispositifs pour encourager leur participation ⁽¹²⁾ tel que présenté dans les recommandations.

De plus, afin d'accroître les bénéfices santé pour la population, la mise en place d'activités favorisant la socialisation et la participation sociale permet de renforcer la confiance et le sentiment d'appartenance à la communauté ⁽¹⁸⁾. De telles relations renforcent la santé mentale et physique, améliorent la résilience des communautés et sont essentielles pour construire une cohésion sociale solide. Lorsque les citoyens se sentent connectés et engagés, ils soutiennent et participent activement aux initiatives communautaires, renforçant ainsi le bien-être et la solidarité de tous.

3.2.3 Recommandations

Tableau 5 - Recommandations pour la vie sociale et communautaire

Actions ajoutées	Détails et précision
<u>Action 3.4.5 Intégrer des principes d'inclusion et d'accessibilité universelle dans les politiques municipales</u>	L'objectif ici est de s'assurer que la Ville développe un réflexe pour des communications inclusives, l'aménagement d'environnements accessibles et une offre d'activités et de services pour tous.
<u>Action 3.3.7 Se doter d'outils permettant d'encadrer les démarches de participation citoyenne</u>	Par exemple, se doter d'une politique de participation citoyenne ou d'un guide des bonnes pratiques. Les contenus importants à intégrer à ces outils sont : identification des situations nécessitant une démarche de participation citoyenne, niveau de participation à privilégier selon la situation, bonnes pratiques pour rejoindre les populations vulnérables, modalités de rétroaction à la population des démarches de participation citoyenne, etc. Les diverses recommandations présentées dans le Tableau 4 proposent aussi des outils et stratégies pour bien encadrer les démarches de participation citoyenne. Enfin, il sera important de s'assurer de maintenir le lien existant avec l'entreprise Northvolt et les citoyens (comité de liaison, café citoyen).
<u>Action 3.3.8 Intégrer activement les groupes de population plus vulnérables dans les activités de participation citoyenne</u>	Cela pourrait se faire en adaptant les mécanismes de consultation et de participation pour répondre à leurs besoins spécifiques. Collaborer avec les organismes communautaires ainsi que les équipes locales de santé publique du territoire est une stratégie gagnante puisqu'ils sont des alliés précieux pour rejoindre certains groupes de population et les accompagner dans l'identification de leurs besoins, particulièrement pour les aînés. On peut aussi voir à simplifier les communications, adapter les heures et les lieux de rencontres, s'assurer de rendre la participation citoyenne inclusive à l'égard des personnes en situation de handicap.
Action bonifiée	Détails et précision
<u>Action 6.3.1 Documenter et communiquer à la communauté citoyenne le cheminement des décisions municipales, dont des rapports de suivi du plan stratégique</u>	Les rapports de suivi du plan stratégique permettraient de faire connaître à la population l'avancement des travaux. Les suivis devront être précis (par exemple langage accessible, niveau de littératie) en ce qui concerne les sujets traités, ainsi que la portée et l'influence que ces actions concrétisées ont sur la communauté de McMasterville.

3.3 Qualité de l'environnement

La qualité de l'environnement est intimement liée à la santé de sa population et celle-ci peut être perturbée par divers contaminants de nature chimique, microbiologique et physique retrouvés dans l'air, l'eau et le sol, mais aussi la présence de nuisances ainsi que les impacts liés aux changements climatiques ⁽¹⁹⁾. Dans la présente EIS une attention particulière sera portée sur les nuisances en lien avec le bruit, la qualité de l'air ainsi que sur les changements climatiques, plus précisément l'impact des îlots de chaleur urbains (ICU).

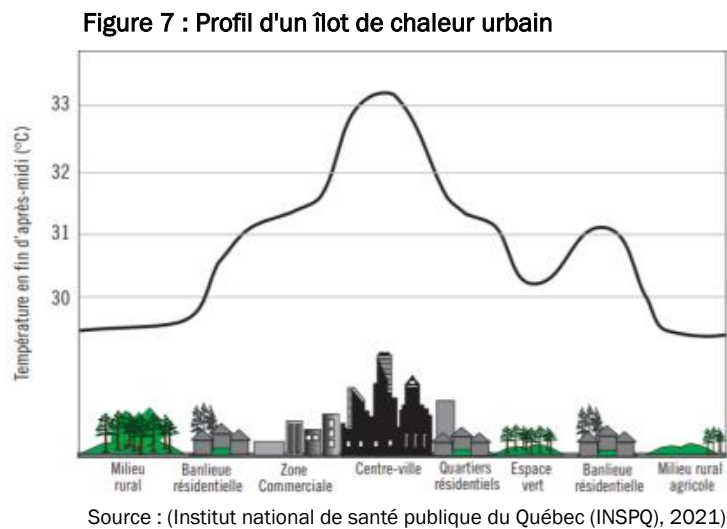
Bruit et qualité de l'air

Les sources de bruit environnemental et de divers contaminants atmosphériques comprennent entre autres le transport (routier, ferroviaire et aérien), les industries, les chantiers de construction, les travaux publics et le voisinage. Dans l'optique où l'entreprise Northvolt est implantée sur le territoire, il est attendu qu'une hausse du transport routier et ferroviaire soit observée, induite tant par les déplacements des futurs employés que des marchandises rattachées aux activités de l'entreprise. Une analyse des impacts potentiels d'une hausse des nuisances sonores et de la diminution de la qualité de l'air s'avère donc pertinente, notamment à la lumière des requêtes et commentaires des citoyens.

Îlots de chaleur urbains (ICU)

Bien que certaines conditions météorologiques contribuent aux îlots de chaleur, il existe d'autres facteurs pouvant accentuer cette problématique tels que les émissions de gaz à effet de serre, le couvert forestier dans les zones urbaines, l'imperméabilité des sols, les propriétés thermiques des revêtements, la structure et la taille des municipalités ainsi que la chaleur créée par les activités humaines ⁽²⁰⁾.

Certains aménagements en milieux urbains peuvent créer des îlots de chaleur. Ces îlots de chaleur sont définis par une zone urbaine où la température de l'air est beaucoup plus élevée que dans les zones rurales avoisinantes (voir Figure 7). Il pourrait y avoir jusqu'à 12 degrés de différence entre les températures mesurées dans certains îlots de chaleur et les zones avoisinantes ⁽²⁰⁾. Pour plus de détails, consulter la fiche intervention Contrer les îlots de chaleur urbains ⁽²¹⁾.



Le terrain sur lequel s'établira l'entreprise Northvolt est actuellement une zone de fraîcheur. Ainsi, il faudra considérer que le développement puisse créer des îlots de chaleur, causés par une diminution du couvert forestier, une imperméabilisation des sols et l'utilisation de matériaux de revêtements qui pourraient emmagasiner la chaleur.

Pour de plus amples informations sur le bruit ainsi que sur les îlots de chaleur urbains, nous vous invitons à consulter les fiches suivantes :

- [Bruit environnemental](#)
- [Contrer les îlots de chaleur urbains](#)

3.3.1 État de la qualité de l'environnement dans le plan stratégique de McMasterville

Plusieurs actions du plan stratégique préconisent une hausse significative de la végétalisation de nombreux secteurs (voir Tableau 2). La végétalisation de l'environnement bâti a un impact direct sur la qualité de l'environnement, et ce, tant en ce qui concerne l'air, l'eau et le sol, mais aussi, surtout s'il s'agit d'accroître significativement la canopée urbaine, sur les îlots de chaleur. Pour ce qui est de l'impact du bruit qui pourrait être accru par la hausse de circulation, il est difficile d'évaluer comment les orientations prévues actuellement agiront pour diminuer le bruit ambiant.

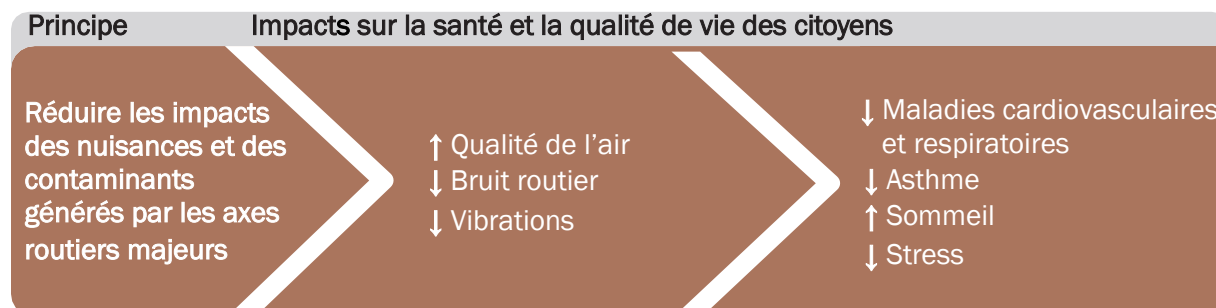
3.3.2 Impacts potentiels du projet sur la santé

Dans l'ensemble, les orientations concernant la qualité de l'environnement laissent présager que les impacts pour la santé de la population seront plutôt bénéfiques. Néanmoins, l'arrivée de l'entreprise Northvolt pourrait venir accroître le nombre de déplacements motorisés en plus d'accroître la superficie de terrain minéralisé de la ville.

Bruit et qualité de l'air

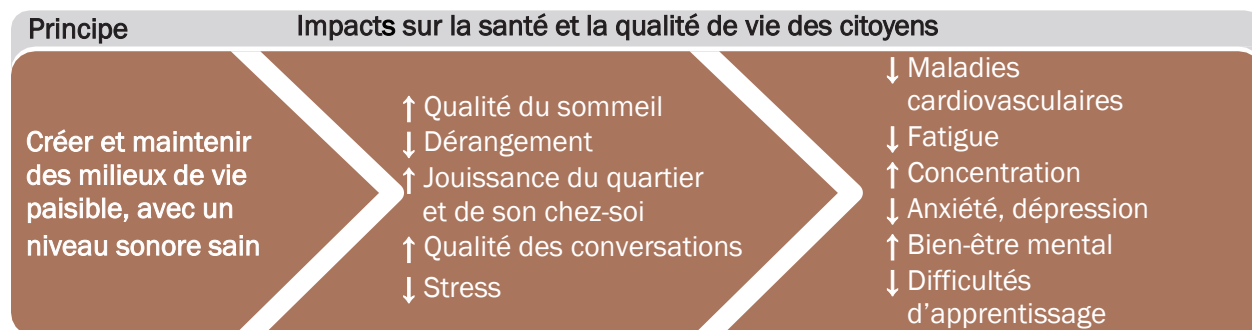
L'augmentation du nombre de déplacements concernant le transport routier et ferroviaire pourrait poser un risque pour la qualité de l'air extérieur, mais aussi au niveau du bruit ambiant, en plus d'incommoder certains citoyens plus sensibles, habitant aux alentours qui pourrait être accru par la hausse de circulation au site de Northvolt, tout comme le long des principaux axes de transport (ex. : les routes 116 et 223). Il est reconnu qu'une mauvaise qualité de l'air peut être la source de problèmes d'irritation des yeux et des voies respiratoires, engendrer de la toux, des difficultés respiratoires et exacerber l'asthme ou des problèmes cardiorespiratoires. Les personnes les plus vulnérables face à cette pollution sont celles ayant des problèmes respiratoires et cardiaques, les personnes âgées et celles qui travaillent à l'extérieur ou pratiquent une activité physique intense ⁽²²⁾.

Figure 8 : Impacts sur la santé et la qualité de vie d'un axe routier majeur



Le bruit pour sa part peut causer des nuisances et des difficultés d'apprentissage pour les enfants ainsi que des effets sur la santé physique tels que des problèmes cardiaques, auditifs et des perturbations au niveau du sommeil ⁽²³⁾.

Figure 9 : Impacts sur la santé et la qualité de vie d'un environnement sonore sain



Îlots de chaleur urbains

La minéralisation du site de l'entreprise Northvolt pourrait contribuer à accroître le niveau des températures ambiantes, particulièrement lors des vagues de chaleur. Il est reconnu que la chaleur accablante peut augmenter la morbidité et la mortalité dans la population. Par l'augmentation des températures due aux changements climatiques, il est attendu que les vagues de chaleur dureront plus longtemps, se produiront à intervalles plus rapprochés et seront plus extrêmes dans les années à venir ⁽²⁴⁾.

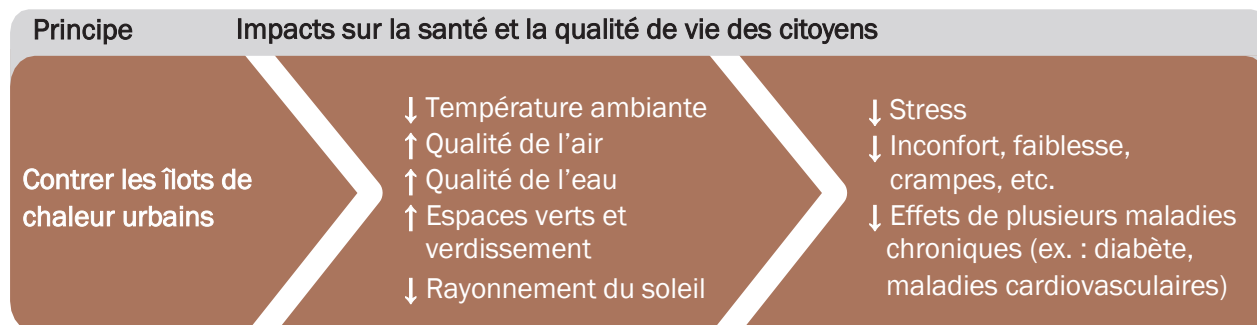
Lors de vagues de chaleur, les ICU peuvent aggraver les impacts sur la santé de la population, en ce qui a trait à la morbidité, à l'exacerbation de maladies chroniques et à la mortalité. Les personnes situées dans des zones plus défavorisées en plein cœur des îlots de chaleur sont généralement plus à risque face aux impacts liés à la chaleur. Cela s'explique par le fait qu'elles habitent souvent des logements mal adaptés aux conditions climatiques extrêmes et peuvent se trouver dans des secteurs moins bien desservis en ressources municipales offrant des lieux de fraîcheur (parcs, piscines, bibliothèques, etc.) ou d'établissements de santé ⁽²⁰⁾.

Figure 10 : Température de surface dans le secteur de l'entreprise Northvolt



Source : DSPu de la Montérégie

Figure 11 : Impacts sur la santé des îlots de chaleur urbains



3.3.3 Recommandations

Tableau 6 - Recommandations pour la qualité de l'environnement

Actions ajoutées	Détails et précision
<u>Action 6.4.5 Favoriser la mise en place d'un climat sonore adéquat sur l'ensemble du territoire</u>	Pour assurer la quiétude dans les quartiers avec des usages sensibles près des nouveaux développements : - Éviter l'implantation de nouvelles habitations et autres usages sensibles (garderie, écoles, etc.) dans les secteurs de contraintes sonores, basé sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 53 dBA Lden⁴ et 45 dBA Lnight⁵ (25). - Mettre en place des mesures d'atténuation du bruit pour les usages sensibles qui seront implantés dans des secteurs de contraintes sonores, en se basant sur des études acoustiques. Des exemples incluent les écrans acoustiques (écrans antibruit, édifices-écrans tels que les édifices commerciaux), l'exigence de normes de construction particulières (ex. : meilleure insonorisation, dispositions des pièces intérieures, etc.) et dans une moindre mesure, le verdissement. - Faire des études acoustiques de suivi à la suite d'implantation de mesures d'atténuation pour s'assurer que les seuils acoustiques pour les différents usages sensibles sont bien respectés. - Établir de nouveaux secteurs de contraintes sonores pour les usages sensibles en fonction de niveaux sonores recommandés par l'OMS 53 dBA Lden et 45 dBA Lnight, des débits journaliers actuels et projetés, ainsi que de l'impact du train, particulièrement pour le réaménagement du stationnement d'EXO. - Évaluer, en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), la possibilité de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur toute la portion de la 116 se situant à McMasterville.

⁴ dBA Lden : décibels pondérés A, niveau sonore jour-soir-nuit

⁵ dBA Lnight : décibels pondérés A, niveau sonore nuit

Tableau 6 – Recommandations pour la qualité de l'environnement (suite)

Actions ajoutées	Détails et précision
<i>Action 1.1.5 <u>Implanter des normes de stationnement écoresponsable</u></i>	À titre d'exemple, ajouter des normes de stationnement au règlement d'urbanisme (nombre de cases maximales au lieu de minimales, souterrain obligatoire dans certains secteurs, dont celui du terrain de Northvolt ou d'EXO, verdissement, perméabilité, etc.). Ces normes devraient aussi encourager la mutualisation des cases, prévoir du stationnement pour vélo obligatoire, dont des places pour les vélos cargo, aménager des espaces spéciaux avec la possibilité de recharger les véhicules d'aides à la mobilité motorisées (AMM), ou appareils de transport personnels motorisés, ainsi que des bornes de recharge pour véhicules électriques ⁽²⁶⁾ .
<i>Action 6.6.4 <u>Implanter un régime d'écofiscalité</u></i>	En vertu des nouveaux pouvoirs de taxation dont disposent les municipalités, implanter une taxe sur les surfaces minéralisées ⁽²⁷⁾ . À titre d'exemple, en 2024, la Ville de Longueuil récoltera des profits d'environ 1,3 M\$, alors que la Ville de Boucherville engendrera un revenu presque cinq fois plus élevé grâce à cette mesure écofiscale. Consacrer ces fonds à des mesures environnementales (ex. : mobilité et transport en commun, réduction du ruissellement et des îlots de chaleur urbains).

3.4 Mobilité et infrastructures de transport

Le secteur des transports est en mutation, l'innovation et les nouvelles technologies bouleversent les habitudes de vie et de déplacement. Le moment est propice pour revoir la manière d'aborder la mobilité en prenant en considération le comportement des usagers et l'aménagement du territoire. La mobilité durable ⁽²⁸⁾ permet de répondre aux différents besoins des usagers, de réduire la pollution, de diminuer la congestion, d'abaisser les temps et les coûts de déplacement et de maintenir la qualité des infrastructures. Cette section présente combien elle améliore la sécurité, la santé et la qualité de vie des personnes, tout en ayant un impact positif sur l'environnement et l'économie.

Pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. L'approche privilégiée vise à favoriser un changement de comportement de la part des usagers à l'aide d'une meilleure planification du territoire et de choix de transport plus nombreux pour des habitudes de déplacement plus durables :

- 1- Réduire (les déplacements motorisés);
- 2- Transférer (vers des moyens de transport moins énergivores);
- 3- Améliorer (les déplacements sur le plan de l'efficacité, des coûts, de la qualité et de la sécurité).

Cette nouvelle façon d'aborder la mobilité permet de mieux orienter les interventions et touche davantage l'organisation et le développement du milieu dans une vision à plus long terme, plutôt que de se limiter à l'infrastructure. C'est en gardant en tête les impacts que le transport a sur la santé et la sécurité des citoyens, en particulier des personnes vulnérables, que les meilleures décisions peuvent être prises pour améliorer la mobilité dans une ville.

La venue d'une entreprise telle que Northvolt dans la municipalité aura probablement un impact sur la synergie des déplacements. Il est difficile à l'heure actuelle de mesurer cet impact, qui pourrait être négatif s'il est mal planifié, mais qui pourrait aussi être positif et présenter l'opportunité d'inscrire la Ville dans une démarche de mobilité durable et sécuritaire pour tous.

Pour de plus amples informations concernant les enjeux de mobilité et d'infrastructures de transport, nous vous invitons à consulter les fiches suivantes :

- [Aménagement axé sur le transport en commun \(TOD\)](#)
- [Sécurité des piétons et cyclistes sur le réseau routier](#)
- [Infrastructures sécuritaires pour piétons](#)
- [Infrastructures sécuritaires pour cyclistes](#)
- [Apaisement de la circulation](#)
- [Transport collectif](#)
- [Axes routiers majeurs](#)

3.4.1 État de la mobilité et des infrastructures de transport dans le plan stratégique de McMasterville

Le plan stratégique contient plusieurs orientations et actions qui concernent la mobilité et les infrastructures de transport. Sans revisiter l'ensemble de ces orientations et actions qui sont somme toute bénéfiques tel que le font ressortir les tableaux présentés au début de la section 3, une attention particulière devrait néanmoins être portée à la bonification de certaines actions afin de limiter les impacts de la hausse des déplacements qui pourrait être engendrée par l'implantation de Northvolt. Cette hausse des déplacements pourrait aussi accroître le nombre de blessés et de décès causés par des accidents, rendant d'autant plus vulnérables les usagers actifs.

Déoulant de consultations citoyennes, il est souligné dans le préambule du plan stratégique que le transport actif est peu utilisé pour se déplacer dans la municipalité, car perçu comme peu sécuritaire. Les infrastructures sont vieillissantes, il y a peu ou pas d'accès à la rivière Richelieu et le territoire est divisé par le boulevard Laurier et la voie ferrée. Le tunnel Wilson Est en fait une des rares alternatives pour accéder de part et d'autre de la voie ferrée à pied. Toutefois, l'aménagement de ce tunnel ne répond pas aux critères d'accessibilité universelle (accès difficile pour personnes à mobilité réduite, avec poussette ou à vélo, etc.). Bien que l'action 1.3.1 *Réaménager le tunnel Wilson pour favoriser les déplacements actifs et en faire un projet signature* met de l'avant son réaménagement, une attention particulière devra être prise en compte pour en assurer l'accès à tous afin de répondre aux besoins de la population à mobilité réduite, mais aussi pour accroître la sécurité dans le tunnel et à ses abords. Une série de recommandations sera d'ailleurs formulée en complémentarité à cette démarche EIS afin de soutenir la Ville dans sa volonté d'améliorer l'accessibilité pour tous à ce tunnel.

Avec une augmentation potentielle des débits tant routiers sur le boulevard Laurier et la rue Bernard-Pilon (pour le transport de marchandises et des futurs employés) que ferroviaires (essentiellement pour les marchandises), une attention particulière devra être portée sur la convivialité et la sécurité des usagers actifs. Pour ce faire, diverses actions qui assureront une meilleure connectivité du réseau, mais aussi des mesures pour apaiser les vitesses, principalement sur la rue Bernard-Pilon qui est traversée par un corridor scolaire, devront être mises de l'avant dans le plan de mobilité dont il est question dans l'action 6.2.2 *Élaborer un Plan de mobilité active (réseau de trottoirs, liens cyclables)*. Ce plan devra aussi porter une attention particulière à l'accessibilité universelle considérant le vieillissement de la population.

Comme l'entreprise Northvolt créera un grand nombre de nouveaux emplois et qu'une bonne partie de ces travailleurs proviendra de l'extérieur de la municipalité, un effort supplémentaire devra être fait pour assurer un meilleur accès au transport collectif afin de limiter la hausse du trafic routier. En ce sens, les parties prenantes consultées lors de la démarche entourant le plan stratégique soulevaient déjà que les forces de McMasterville par rapport à la mobilité et aux infrastructures de transport sont la proximité de grands axes routiers et la présence du train de banlieue. En misant sur ces forces, il pourrait être intéressant de regarder à accroître la fréquence des autobus, mais surtout regarder à la possibilité avec les partenaires concernés (dont EXO) que la desserte en transport collectif fournisse une offre accrue. Actuellement, l'offre repose essentiellement sur une desserte pendulaire vers Montréal le matin et de retour vers la banlieue en fin de journée. Il faudrait compléter cette offre par une plus grande desserte de Montréal vers les municipalités de La Vallée-du-Richelieu le matin et l'inverse en soirée, mais aussi une offre bonifiée les fins de semaine.

3.4.2 Impacts potentiels du projet sur la santé

Comme mentionné à la section précédente, les émissions de polluants ainsi que le bruit engendré par l'utilisation de véhicules motorisés et la congestion routière peuvent avoir des effets négatifs sur la santé des citoyens. Le volume et la vitesse de circulation des voitures et des camions sont aussi la cause fréquente d'accidents impliquant les piétons, les cyclistes ainsi que les personnes à mobilité réduite.

Figure 12 : Portail cartographique des accidents impliquant des cyclistes et piétons en Montérégie (2014-2021)

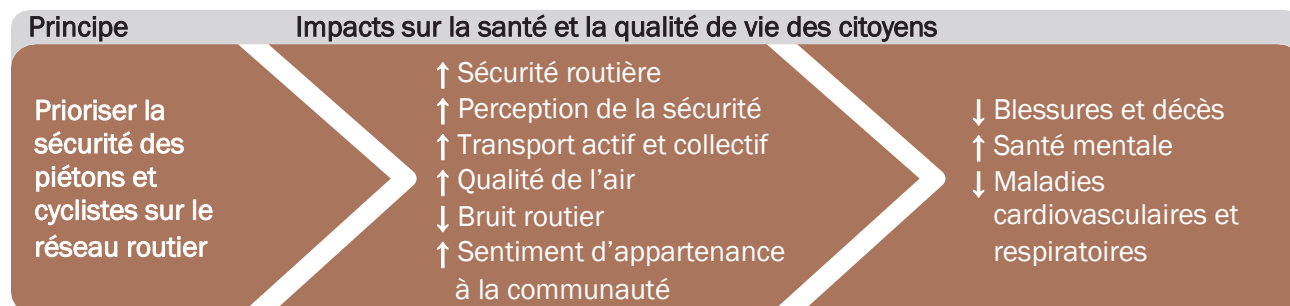


Source : DSPu de la Montérégie

Le transport de matières dangereuses peut aussi entraîner de l'insécurité pour les citoyens. Il sera important de les tenir informés des mesures mises en place pour la gestion de ce type de transport.

Enfin, les personnes à faible revenu, à mobilité réduite ou handicapées doivent bénéficier d'une mobilité comparable à celle du reste de la population. Elles doivent avoir accès en toute égalité aux différents modes de transport, lieux d'activités et points de service dans une approche inclusive. Le vieillissement de la population devrait accroître la pression sur les services de transport collectifs dans les prochaines années. Il est donc d'autant plus important de prévoir dès maintenant cet impact en ajustant l'offre de service (ex. : plus de plages en journée, retours et départs du train en mi-journée, etc.).

Figure 13 : Impacts sur la santé d'aménager des corridors pour les piétons et les cyclistes



3.4.3 Recommandations

Tableau 7 - Recommandations pour la mobilité et les infrastructures de transport

Actions bonifiées	Détails et précision
<i>Action 2.1.4 Prendre part à l'amélioration de la desserte de transport en commun sur le territoire, en accroissant l'offre pour les usagers de la ville et pour ceux qui veulent s'y rendre</i>	La desserte de transport collectif, particulièrement les horaires de train, devrait permettre aussi aux résidents des municipalités comprises entre Montréal et McMasterville de se rendre plus facilement en direction est le matin et ouest pour le retour en fin de journée. Ceci a pour objectif de limiter l'utilisation de la voiture par les futurs employés de l'entreprise Northvolt, mais aussi d'améliorer l'accès à la municipalité et à l'aire TOD. Ainsi, l'ensemble de la population de la région pourrait bénéficier d'une offre de transport structurante. Dans cette même idée, il faudrait assurer un arrimage intermunicipal pour les déplacements entre l'ensemble des villes de la MRC, avec un meilleur rabattement vers les diverses aires TOD par une offre améliorée de dessertes d'autobus ou de taxi collectif.
<i>Action 2.1.1 Favoriser l'accès à la gare par la mise en place de corridors actifs, dont un lien vers l'entreprise Northvolt</i>	Ce lien permettrait d'assurer la sécurité et la convivialité des déplacements des piétons et des cyclistes entre la gare et l'usine de Northvolt et pourrait se connecter à la piste multifonctionnelle se trouvant sur la rue du Purvis-Club. En plus d'encourager les futurs employés à faire des déplacements durables en utilisant le train et en terminant leur trajet à pied ou à vélo, cet aménagement pourrait se connecter à un réseau de sentiers de mobilités actives qui assure aussi le lien à l'ensemble de la municipalité. Ce nouveau sentier se trouverait donc en grande partie aménagé à l'intérieur des limites du futur parc, soit celui prévu sur le terrain actuel d'Akzo-Nobel. Dans la même continuité, évaluer la possibilité d'exiger que des sentiers de mobilités actives soient aménagés sur le site de l'entreprise Northvolt et que ceux-ci soient accessibles le plus possible à l'ensemble de la communauté. Ce lien permettrait aussi d'éviter que les usagers actifs n'aient à emprunter les accotements de la route 116 afin d'accéder à ce secteur de la ville.

3.5 Activités physiques, culturelles et de loisirs

Cette section traite du loisir d'une façon globale en abordant tant les activités physiques, sportives et culturelles, que les parcs et espaces verts ainsi que les services communautaires. On entend par loisir le fait de choisir librement une activité par plaisir dans le but d'un accomplissement et d'un enrichissement personnel ou collectif. Il peut aussi s'agir d'un engagement social (ex. : bénévolat) ⁽²⁹⁾. L'activité physique quant à elle se définit comme tout mouvement corporel, produit par les muscles squelettiques qui requiert une dépense d'énergie. Elle englobe donc un grand nombre d'activités d'intensités différentes comme la marche, le vélo, le sport, le jeu, etc.

De leur côté, les espaces verts urbains comprennent les parcs, les espaces verdis pour la pratique de sports et d'activités physiques, les forêts urbaines, ainsi que la verdure des rues et des espaces privés et semi-privés. Les parcs et espaces verts jouent un rôle important dans le dynamisme du milieu de vie et le sentiment d'appartenance des citoyens, étant un lieu de choix pour les activités récréatives et communautaires. Les parcs et espaces verts offrent un cadre agréable pour pratiquer des sports et des activités de plein air, s'entraîner, faire du jardinage communautaire ⁽³⁰⁾, rencontrer des gens, jouer ou simplement relaxer. Ils ont aussi plusieurs autres avantages comme la création d'îlots de fraîcheur, favoriser l'absorption des eaux pluviales et améliorer le sentiment de sécurité.

Pour de plus amples informations sur les parcs et espaces verts, nous vous invitons à consulter les fiches suivantes :

- [Parcs et espaces verts](#)
- [Aménagement de parcs récréatifs](#)

3.5.1 État de la situation des activités physiques, culturelles et de loisirs dans le plan stratégique de McMasterville

Dans l'ensemble, le plan stratégique démontre une volonté claire de proposer tant une offre de loisirs diversifiée, qu'un accroissement de la végétalisation et la disponibilité de parcs et espaces verts (voir Tableau 2). Néanmoins, il est difficile dans sa forme actuelle de percevoir l'importance que la Ville accorde à l'accessibilité universelle, tant dans son offre que dans ses aménagements.

Accès universel

Le plan stratégique ne fait pas mention de façon explicite de favoriser l'accessibilité universelle. Toutefois, on peut penser que l'action 3.4.1 *Assurer une offre de service adaptée aux divers segments de population* ou encore l'orientation 4.2 *Rehausser les installations récréatives des parcs et l'aménagement des espaces verts actuels* cherchent à assurer un certain accès universel tant aux services qu'aux lieux. Néanmoins, il serait bien de le spécifier en portant une attention particulière à la population âgée qui, selon le portrait présenté au début de ce rapport, est particulièrement grandissante.

L'accessibilité passe aussi par l'abordabilité d'une offre de services de loisirs pour l'ensemble de la population, y compris les plus vulnérables économiquement. Des tarifs préférentiels pour les étudiants, jeunes familles, familles monoparentales ou aînés vivants seuls pourraient être mis en place.

Même si la ville travaille déjà en ce sens et a le souci de rendre accessible à tous son offre de loisirs, il est recommandé de l'inscrire au plan stratégique afin de pérenniser cette approche.

Rehaussement du ratio de la superficie végétalisée et des parcs

Bien que les besoins de la population actuelle soient considérés dans la modernisation et la bonification des équipements et installations récréatives, les besoins de la population future à la lumière du portrait présenté à la section 2, ne sont pas considérés et devraient l'être dans la planification stratégique. Selon un standard utilisé dans plusieurs pays et municipalités, les besoins en parcs à l'échelle d'une ville sont estimés à 2,5 hectares (ha) par 1000 habitants. Il est donc primordial de planifier les parcs et espaces verts en superficie et en nombre suffisant selon les critères de recommandations par types de parcs ⁽³¹⁾.

Considérant que la population de McMasterville est de 6097 habitants sur le Répertoire des municipalités, cela représente un minimum de 15 ha. Actuellement, il y a près de 22 ha de parc dans la municipalité, grâce principalement à la présence d'un très grand parc (Gille-Plantes), mais aussi de parcs linéaires tels que le Sentier Roger-Dubuc et le parc du Ruisseau-Bernard. Bien que ces aménagements soient intéressants et offrent des lieux d'accès à la nature ou aux loisirs, une attention devrait être portée pour l'accès aux parcs et espaces verts, c'est-à-dire un accès à moins de 400 m minimalement à un îlot de verdure et entre 400 à 800 m à un parc de voisinage ⁽³¹⁾. Alors que certains secteurs de la ville sont très bien pourvus, d'autres comme le secteur du Village en sont plus déficitaires. À défaut d'avoir suffisamment de terrains disponibles à transformer en parc, on peut miser sur la végétalisation des terrains en développement, mais aussi augmenter le verdissement des terrains déjà aménagés. Cette volonté est bien nommée dans les orientations 6.2 et 6.5 et pour plus de détails, consulter la section sur l'environnement (îlots de chaleur).

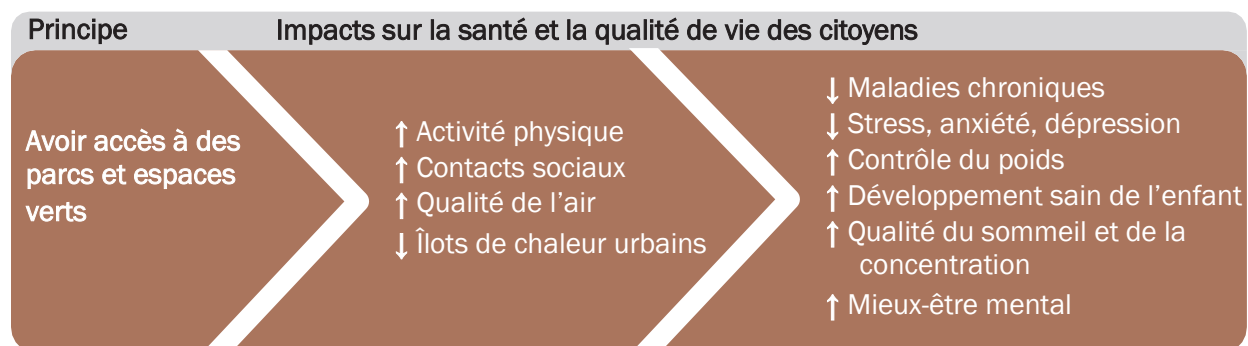
3.5.2 Impacts potentiels du projet sur la santé

Le plan stratégique propose de nombreuses orientations en lien avec les activités physiques, culturelles et de loisirs qui sont bénéfiques pour la santé de la population (voir Tableau 2). L'activité physique régulière procure de nombreux bienfaits sur la santé physique et mentale ⁽³²⁾ et avec des orientations qui encouragent l'activité physique et sportive, ce plan incite la population à être active. Le fait d'être actif donne aux individus de l'énergie, réduit le stress, les rend plus forts, prolonge leur autonomie à mesure qu'ils vieillissent et les aide à prévenir des maladies chroniques comme le cancer, l'obésité, l'hypertension, les maladies du cœur et le diabète de type 2 ⁽³³⁾.

Une offre de services de loisirs et communautaires adaptée et inclusive aux différents usagers favorise les contacts sociaux ainsi que le bien-être physique et mental de ceux-ci. Accorder une attention particulière aux populations défavorisées ou isolées géographiquement permet de faire tomber les barrières freinant la participation de ces personnes aux activités. Les barrières peuvent être physiques, économiques, culturelles ou de littératie.

En voulant assurer l'accès à des parcs et espaces verts, ce plan aura aussi des impacts significatifs sur la santé et la qualité de vie des citoyens, voir la figure ci-dessous.

Figure 14 : Impacts sur la santé et la qualité de vie des parcs et espaces verts



3.5.3 Recommandations

Tableau 8 - Recommandations pour les activités physiques, culturelles et de loisirs

Actions et orientation bonifiées	Détails et précision
<i>Action 3.4.1 Assurer une offre de service adaptée, <u>abordable et accessible universellement pour les divers segments de population</u></i>	Pour l'abordabilité économique, une tarification en fonction de l'âge (enfants, aînés, etc.), de la taille de la famille ou adaptée aux familles monoparentales pourrait être mise en place. Pour le volet accessible universellement, au-delà des aménagements, il faut penser à faire connaître l'offre de service, mais aussi rendre les inscriptions accessibles à tous. L'utilisation des technologies peut être un atout pour certaines personnes en situation de handicap si elles sont bien choisies. À cet effet, <u>le Service de l'adaptation de l'information de l'Institut Nazareth et Louis-Braille</u> pour les personnes avec limitations visuelles offre un soutien intéressant. Toutefois, une concentration exclusive de l'offre sur les outils technologiques pourrait exclure des citoyens qui présentent d'autres vulnérabilités (par exemple économique).
<i>Orientation 4.2 Rehausser les installations récréatives des parcs et l'aménagement des espaces verts actuels <u>en favorisant l'ajout d'aménagements qui assure l'accessibilité universelle</u></i>	L'objectif ici est de mettre en lumière la volonté de la Ville de tenir compte des réalités de l'ensemble de ses citoyens, peu importe leurs limitations. S'assurer que les cheminements pour se rendre à ses installations sont accessibles universellement ainsi que d'une disponibilité d'infrastructures accessibles sur les sites (ex. : table à pique-nique avec place pour fauteuil, module de jeux pour enfants dont une partie est accessible en fauteuil, etc.).

Action ajoutée	Détails et précision
<u>Action 4.2.4 Afin d'atteindre un ratio de verdissement supérieur, prioriser les projets de parcs, placettes et verdissement dans les secteurs défavorisés ou présentant un indice de chaleur plus élevé</u>	Dans ce contexte, il serait intéressant d'aménager des parcs municipaux sur le territoire de la ville, prioritairement dans les secteurs défavorisés ou connaissant un déficit plus marqué. Les secteurs de la ville avec des températures de surface plus élevées devraient être prioritaires (voir Figure 8 dans la section 3.3). Aussi, il serait bien d'encourager, sur le terrain de Northvolt, l'aménagement d'aire de détente pour les employés, tant pour y manger que s'y reposer. Idéalement, ces espaces pourraient aussi être rendus disponibles à la communauté s'ils sont implantés à des endroits ciblés, par exemple près du parc aménagé sur le terrain d'Akzo-Nobel ou encore de la rivière : Le guide municipal de soutien au verdissement par la plantation ⁽³⁴⁾ peut soutenir et inspirer cette démarche de verdissement.

3.6 Ville nourricière

L'approche des villes (ou communautés) nourricières permet de développer une culture alimentaire saine, locale et écoresponsable tout en renforçant l'autonomie et la sécurité alimentaire des communautés locales. Cette approche repose sur l'engagement collectif de citoyens, de professionnels municipaux, d'entreprises et d'organismes locaux dans l'analyse du système alimentaire local, la mise en commun des enjeux vécus pour l'ensemble des acteurs et l'identification de solutions adaptées pour répondre aux besoins de la communauté ⁽³⁵⁾.

Les activités d'agriculture urbaine et la mise en valeur des aliments locaux, sains et produits de manière durable sont des actions prometteuses que les villes peuvent contribuer à mettre en place dans le cadre des démarches nourricières. Il s'agit d'un moyen à la portée des communautés locales pour produire localement une grande variété de légumes et de fruits. De plus, les formes qu'elles peuvent prendre sont variées : jardin privé, jardins collectifs, forêt nourricière, aménagement comestible, serre et agriculture intégrée aux bâtiments en sont quelques exemples. L'agriculture intégrée aux bâtiments (incluant notamment les murs comestibles et les jardins sur les toits) est une tendance en plein essor au Québec.

La mise en valeur des aliments locaux, sains et durables, repose sur des actions qui touchent autant l'environnement alimentaire du consommateur que les étapes de production et de distribution de ces aliments.

Avec la venue d'une entreprise comme Northvolt disposant de grandes superficies tant de sol, de toitures et de murs, mais aussi avec le parc qui sera aménagé sur le terrain d'Akzo-Nobel, la Ville pourrait y voir une opportunité d'accroître ses superficies de verdissement ou encore d'agriculture urbaine. Comme il n'est pas toujours possible de prévoir toutes les opportunités, particulièrement en matière d'agriculture urbaine, il est préférable d'ajuster dès maintenant ses orientations et actions pour encourager l'émergence de tels projets.

3.6.1 État de la situation dans le plan stratégique de McMasterville

Bien qu'aucune orientation ou action ne porte spécifiquement sur la notion de ville nourricière, quelques actions peuvent laisser croire que l'administration municipale pourrait y voir un intérêt.

D'abord, l'action 6.2.1 *Promouvoir et favoriser les saines habitudes de vie* est très générale, mais somme toute vertueuse et pourrait sous-entendre des actions favorables à l'agriculture urbaine. Néanmoins, il faudrait s'assurer que la Ville la traduise par des actions concrètes, par exemple en créant des espaces propices à l'agriculture urbaine et en mettant en valeur les aliments sains dans les événements et commerces alimentaires. La Ville de McMasterville aiderait ainsi les citoyens à faire des choix alimentaires sains qui amélioreront leur santé mentale et physique.

Les actions 3.2.3 et 6.7.3, soit : *Mettre en place des initiatives de promotion de l'achat local* et *Promouvoir l'achat local et durable* sont deux actions qui démontrent une belle volonté de la Ville pour soutenir l'achat local. Dans une logique de promouvoir ce qui est produit localement, la Ville pourrait adopter une ou plusieurs de ces mesures :

- Soutenir et faire rayonner les producteurs et les entreprises bioalimentaires locales qui produisent des aliments sains et adoptent des pratiques durables;
- Mettre en valeur les produits locaux, sains et durables dans les événements publics ou autres activités organisées par la Ville;
- Appuyer les institutions dans leurs efforts d'approvisionnement local;
- Contribuer au développement d'outils pour faciliter le repérage et l'achat des produits locaux;
- Etc.

En faisant la promotion de l'achat local et de la consommation d'aliments sains et durables, la Ville de McMasterville aide les citoyens à faire des choix favorables à la santé de leur environnement tout en mettant en valeur les producteurs de la région.

Enfin, en planifiant la végétalisation en amont des projets tel que l'indique l'action 6.5.5, la Ville de McMasterville pourrait se donner l'opportunité d'innover en incluant l'agriculture urbaine aux développements ou redéveloppements de sites. Que ce soit en augmentant la superficie d'espaces verts (pour implanter un jardin ou une forêt nourricière) ou en intégrant de la végétalisation aux bâtiments (en installant un jardin ou une serre sur le toit), ces stratégies offrent l'opportunité de produire des aliments sains qui pourront être vendus ou redistribués à la communauté locale ce qui contribuera à la fois à renforcer la sécurité alimentaire et à protéger l'environnement.

Voici quelques exemples d'actions que la Ville peut mettre en place pour augmenter l'accès aux activités d'agriculture urbaine, s'inscrivant ainsi dans une perspective de ville nourricière :

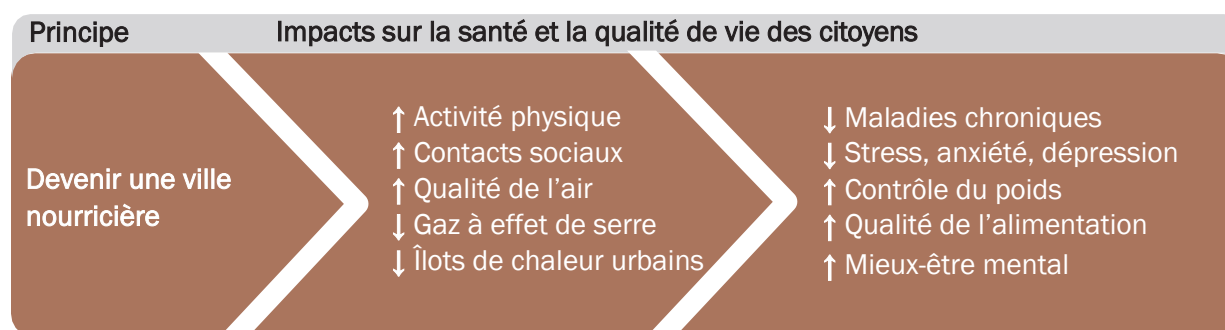
- Faire l'acquisition de matériel et d'équipement de jardins pour les citoyens qui utilisent les jardins communautaires;
- Offrir des conférences et formations en lien avec le jardinage;
- Revoir les règlements de zonage afin de faciliter l'accès des ménages et des entreprises privées aux diverses formes d'agriculture urbaine (ex. : jardinage en cours avant, sur les balcons, jardins ou serres sur les toits ou sur les murs, serres commerciales) ⁽³⁶⁾ ⁽³⁷⁾.

3.6.2 Impacts potentiels du projet sur la santé

La mise en place d'une ville nourricière peut avoir de nombreux bénéfices sur la santé des individus et des écosystèmes. L'accès à un environnement naturel tel qu'un site dédié à l'agriculture urbaine favorise le bien-être mental et contribue à briser l'isolement social et à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité ⁽³⁸⁾. De plus, les citoyens qui jardinent peuvent augmenter leur niveau d'activité physique (le jardinage peut être considéré comme une activité physique d'intensité légère à modérée) ⁽³⁸⁾.

Le fait de diminuer les distances parcourues pour le transport des aliments contribue à lutter contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Conséquemment, cela permet d'améliorer la santé de la population, et plus particulièrement celle des plus vulnérables aux effets négatifs du climat changeant (comme l'exposition aux ICU) ⁽³⁹⁾. Cette réduction des distances facilite aussi l'accès à des aliments frais et sains, ce qui peut améliorer les habitudes et compétences alimentaires en encourageant les personnes à cuisiner davantage des aliments frais ⁽³⁸⁾.

Figure 15 : Impacts sur la santé et la qualité de vie d'implanter une ville nourricière



3.6.3 Recommandations

Tableau 9 - Recommandations pour la ville nourricière

Action bonifiée	Détails et précision
Action 3.2.3 Mettre en place des initiatives de promotion de l'achat local, <u>notamment en soutenant la production et la mise en marché d'aliments locaux</u>	Au-delà de promouvoir l'achat local qui est en soit une bonne chose pour l'économie locale, mais aussi pour limiter les déplacements interurbains, il serait bien d'encourager la vente de ce qui est produit localement, dont les aliments provenant de l'agriculture urbaine. Le marché mobile la Récolte est déjà une excellente initiative en ce sens.

Action ajoutée	Détails et précision
<i>Action 6.1.3 <u>Promouvoir et soutenir l'agriculture urbaine</u></i>	Pour ce faire, il est recommandé de modifier la réglementation d'urbanisme pour autoriser une sous-catégorie d'usage « agriculture urbaine » à tous les usages, incluant celui du futur site de Northvolt. Par exemple dans son règlement de zonage adopté en 2017, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a spécifiquement intégré l'agriculture urbaine comme usage additionnel aux zones dédiées à l'habitation, au commerce, à l'industrie ainsi qu'à sa zone multifonctionnelle. Pour sa part, le règlement de zonage de la Ville de Bromont (2017) permet aussi l'agriculture urbaine dans toutes les zones de son territoire. Enfin, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (2017) a modifié son règlement d'urbanisme pour autoriser la culture commerciale de fruits et de légumes sur une superficie de moins de 500 m ² dans certaines zones, que ce soit en pleine terre, sur des toits, en serre ou sur des terrains non bâtis ⁽³⁶⁾ .

MOT DE LA FIN

Les analyses qui se dégagent de l'EIS démontrent que les actions déjà planifiées au plan stratégique sont susceptibles d'influencer positivement la santé et la qualité de vie à de multiples égards. La démarche d'EIS a permis de bonifier cet outil de planification en prenant en considération l'arrivée de l'entreprise Northvolt sur le territoire, mais aussi les impacts des changements climatiques et démographiques à venir.

Par conséquent, la prise en compte des recommandations formulées dans ce rapport permettra de consolider et bonifier les actions prévues au plan stratégique et aux nombreux guides et planifications qui en découlent, dont les retombées se feront sentir sur plusieurs décennies.

La présente EIS est la pierre d'assise d'une première collaboration entre la Ville de McMasterville et les équipes de santé publique de la Montérégie. En outre, la production d'un portrait sur le logement ainsi qu'une analyse de potentiel d'amélioration des aménagements piétonniers et cyclables du tunnel Wilson se réalise de façon complémentaire au présent rapport. L'ensemble de ces démarches constituent une opportunité sans précédent pour porter un regard santé sur la planification et le développement de la Ville de McMasterville.

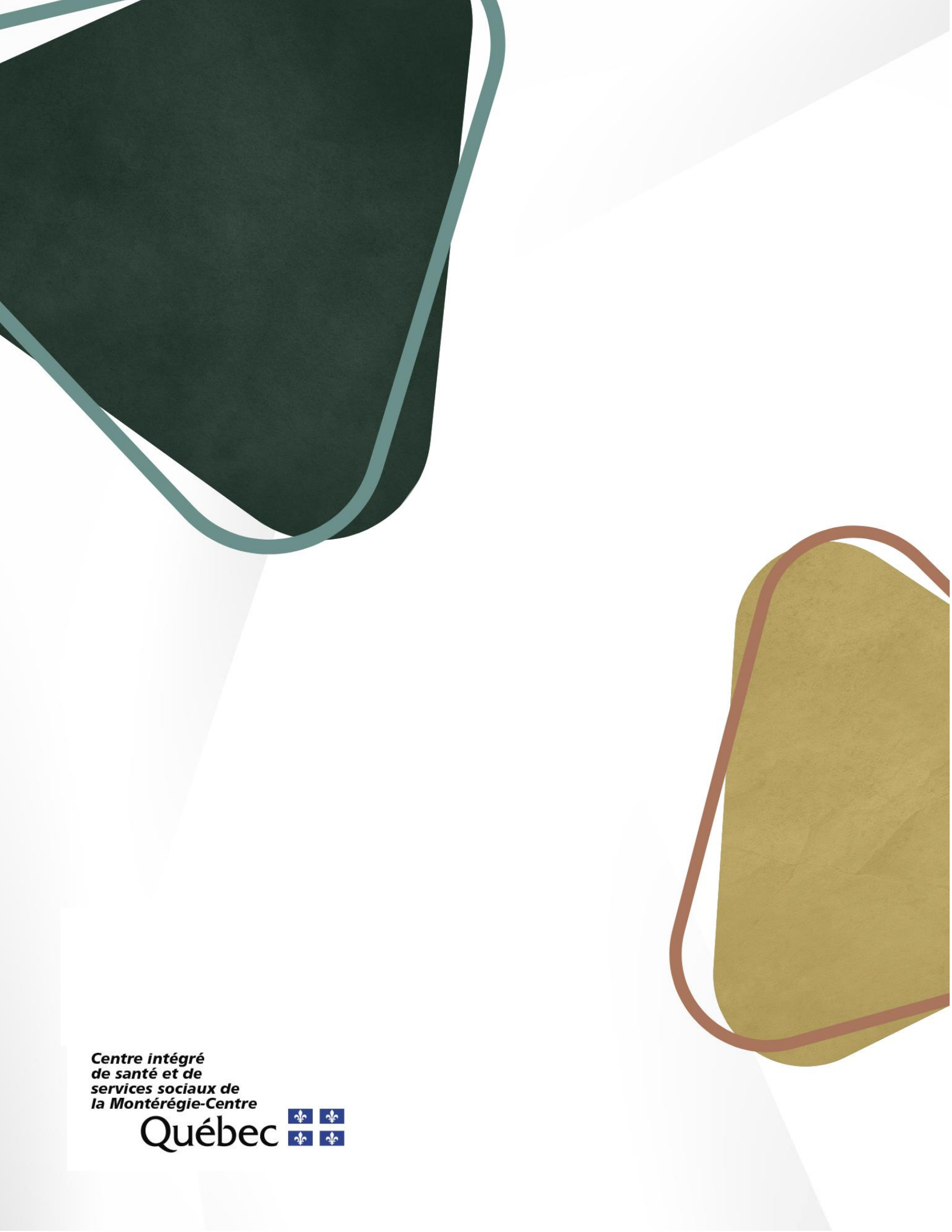
RÉFÉRENCES

1. Direction du programme de santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux. (2005). *Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, Produire la santé*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2004/04-228-01.pdf>
2. Comité sénatorial permanent des affaires sociales des sciences et de la technologie. (2001). *La santé des Canadiens : Le rôle du gouvernement fédéral, Rapport intérimaire sur l'état du système de soins de santé au Canada: Vol. un – Le chemin parcouru*. <https://sencanada.ca/Content/SEN/Committee/371/pdf/interim-soci-f.pdf>
3. Barton, H. & Grant, M. (2006). *A health map for the local human habitat*. The Journal of the Royal Society for the Promotion of Health, 126(6), 252-253. <https://doi.org/10.1177/1466424006070466>
4. Direction de santé publique de la Montérégie. (2024). *Indicateurs de développement des communautés (IDC)—Profil des communautés de la MRC de La Vallée-du-Richelieu* [Jeu de données]. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. <https://extranet.santemonteregie.qc.ca/dspu/portrait-population/idc/>
5. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2024). *Logement et santé : Développement d'un cadre conceptuel—Rapport d'analyse*. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-05/3486-logement-sante-cadre-conceptuel.pdf>
6. Direction de santé publique de la Montérégie. (2023). *Mémoire des directrices et directeurs régionaux de santé publique – Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. https://www.lavalensante.com/fileadmin/internet/cisss_laval/Documentation/Sante_publique/Rapports_et_memoires/2023/memoire_des_directrices_et_directeurs_regionaux_de_sante_publique_vf.pdf
7. Institut de santé publique du Québec (INSPQ). (2022). *Planifier une offre résidentielle saine et accessible*. Collection OPUS : Fiches synthèses sur l'environnement bâti, 10. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2882>
8. Statistique Canada. (2016, septembre 16). *Classification de l'état du logement—1—Entretien normal requis*. Gouvernement du Canada. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=87591&CVD=87591&CLV=0&MLV=1&D=1
9. Mikkonen, J. & Raphael, D. (2011). *Déterminants sociaux de la santé : Les réalités canadiennes*. École de gestion et de politique de la santé de l'Université York. https://thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes.pdf

10. Lavoie, C., Paris, M., Garon, S. & Morin, P. (2016). *Multiplier les modèles d'habitation innovants pour une meilleure santé des aînés et des communautés*. Intervention : La revue professionnelle et scientifique de l'ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, 143, 61-75.
11. Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2022). *Accroître l'offre de logements*. SCHL-CMHC. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/recherche-sur-le-logement/rapports-de-recherche-en-habitation/accroitre-loffre-de-logements>
12. Lévesque, J., Gervais, M.-J., Robitaille, É & Couture-Ménard, M.-È. (2022). *L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie. Un cadre d'analyse systémique*. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3262-qualite-vie-action-municipale.pdf>
13. Bouchard-Bastien, E., Brisson, G., Goupil-Sormany, I. & Parent, A.-A. (2023). Chapitre 16 : Participation citoyenne. In *Environnement et santé publique* (p. 433-453). Presses de l'EHESP. <https://doi.org/10.3917/ehesp.goupi.2023.01.0433>
14. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2020). *Revitaliser les cœurs des villes et des villages*. OPUS: fiches synthèses sur l'environnement bâti, 4, 11.
15. Lapointe, D., Lanthier-Labonté, S. & Trépanier, G. (2024). *Rapport d'évaluation d'impact sur la santé : Le plan particulier d'urbanisme du centre-ville de Richmond*. Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Publications/Sante-publique/2024/CIUSSS-Rapport-evaluation_Richmond_complet_V5_12mars__1_.pdf
16. Bouchard-Bastien, E., Roy-Malo, O. & Grenier, G. (2024). *Éoliennes et santé publique—Effets sociaux et communautaires et acceptabilité sociale des parcs éoliens*. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3468-effets-sociaux-communautaires%20.pdf>
17. Bouchard-Bastien, E. & Gervais, M.-C. (2016). *Relation entre les activités de l'industrie des hydrocarbures, la qualité de vie et la santé psychologique et sociale*. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2104_relation_hydrocarbures_qualite_vie_sante.pdf
18. Ades, J. & Bergeron, P. (2022). *Le rôle des municipalités pour favoriser la santé et la qualité de vie en contexte de rétablissement post pandémie—Document synthèse*. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3276-role-municipalites-retablissement-collectif-post-pandemie.pdf>

19. Jobin, L., Pigeon, M. & Anctil, H. (2012). *La santé et ses déterminants : Mieux comprendre pour mieux agir—Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-202-06.pdf>
20. Institut national de santé publique du Québec. (INSPQ). (2021). *Mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains*. Gouvernement du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2839>
21. Direction de santé publique de la Montérégie. (2020). Fiche intervention—Contrer les îlots de chaleur urbains. *Répertoire de fiches pour des communautés saines et durables, Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie*, 5.
22. Gouvernement du Québec. (2024). *Effets de la pollution de l'air sur la santé*. (2024). <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/effets-de-la-pollution-de-l-air-sur-la-sante>
23. Gouvernement du Québec. (2024). *Définition du bruit environnemental*. <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/effets-du-bruit-environnemental-sur-la-sante/definition-bruit-environnemental>
24. Service Canada. (2020, mai 4). *Réduire les îlots de chaleur urbains pour protéger la santé au Canada*. <https://www.canada.ca/fr/services/sante/publications/vie-saine/reduire-ilots-chaleur-urbains-protger-sante-canada.html>
25. Direction de santé publique de la Montérégie. (2020). *Fiche intervention—Bruit environnemental*. Répertoire de fiches pour des communautés saines et durables. Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie, 5.
26. Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) & Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal). (2019). *Guide de mise en œuvre d'un stationnement écoresponsable : Pratiques d'aménagement et réglementations municipales des aires de stationnement en surface au Québec*. https://static1.squarespace.com/static/56460876e4b040eb3150fb1c/t/5d9ce08ebd3f6f527602bf52/1570562197345/GuideStationnement%C3%89coresponsable_web.pdf
27. Rettino-Parazelli, K. (2024, juillet 15). *Taxer l'asphalte pour le bien des villes*. Un point cinq. https://unpointcinq.ca/comprendre/taxer-l-asphalte-pour-le-bien-des-villes/?utm_source=article&utm_medium=email&utm_campaign=juillet2024
28. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. (2018). *Transporter le Québec vers la modernité : Politique de mobilité durable - 2030*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transports/publications-amd/Plan_de_mobilite_durable/PO_politique-mobilite-durable_MTMDET.pdf
29. Conseil québécois du Loisir. (2024). *Une définition du loisir*. <https://www.loisirquebec.com/fr/le-loisir/une-definition-du-loisir>

30. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2019). *Des actions pour une utilisation et une conception optimales des espaces verts*. OPUS: fiches synthèses sur l'environnement bâti, 1, 9.
31. Direction de santé publique de la Montérégie. (2021). *Fiche intervention—Aménagement de parcs récréatifs*. Répertoire de fiches pour des communautés saines et durables. Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie, 7.
32. Organisation mondiale de la santé (OMS). (2024). *Activité physique*.
<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>
33. Gouvernement du Canada. (2024). *Votre santé et l'activité physique*.
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/etre-actif/votre-sante-activite-physique.html>
34. Beaudoin, S. (2024). *Chaleur et santé publique : Guide municipal de soutien au verdissement par la plantation*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique.
<https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2024/05/chaleur-guide-municipal-soutien-verdissement-plantation.pdf>
35. Carrefour Vivre en Ville. (2024). *Bâtir des communautés nourricières—Dossier spécial*.
<https://carrefour.vivreenville.org/dossier/batir-des-communautés-nourricières>
36. Fontaine, N., Jouis, S., Martin, A. & Otis, F. (2020). *L'agriculture urbaine, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. [Guide de bonnes pratiques : L'agriculture urbaine](#)
37. Roy, N., Vézina, M.-J., Cohen, A. & Duchemin, É. (2023). *Guide de production maraîchère sur toit*. Carrefour de recherche d'expertise et de transfert en agriculture urbaine/Laboratoire sur l'agriculture urbaine.
https://static1.squarespace.com/static/63978e8758c7cb0a2d15de13/t/6537f96982a4be5889dd76c3/1698167148967/Guide_Maraichage_sur_toit_2023_AULAB.pdf
38. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. (2024). *L'agriculture urbaine à Montréal : Vision intégrée de santé publique*.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4793445>
39. Carrefour Vivre en Ville. (2024). *Agriculture urbaine*.
<https://carrefour.vivreenville.org/publication/agriculture-urbaine>



*Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre*

Québec

